



CVX CLC

progressio



La Justice
d'un point de vue ignatien

CVX

Centre de la Vie Ignatienne

Publication de la **Communauté Mondiale de Vie Chrétienne**

Borgo Santo Spirito, 4 - 00193 Rome - ITALIE - site web: www.cmc-italia.net - courrier el : progressio@cmc-italia.net

Edition Française • Espagnole • Anglaise. Version italienne disponibles sur

<http://www.sjweb.it/la/sj/pj/pjselect.cfm?PublIssueID=17>

Comité de rédaction *Franklin Alvarez y Pablo Alvarez sj*

Ont collaboré à ce numéro: Traducteurs *Maria Bifulco, Dominique Cyr, Charlotte Dubuisson, María Concepcion Fernández, David Formosa, Isabel López Hernández, Patricia Kane, Béatrice Pigeanon*
Clifford Schisler et les traducteurs de la revue Promoteo Justicia. Mise en page: *Concetta Negri*,
Nguyen Thi Tân Van

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, ni transmise sous aucune forme ou par aucun moyen sans permission préalable du Secrétariat Mondial CVM

Imprimé par: **Tipografia Città Nuova**
via Piero Torina, 55 - 00150 Rome - Italie

La Justice d'un point de vue ignatien

Le présent numéro a-t-il été conçu et édité conjointement par
Progressio et *Promotio Justitiae*, publication du Secrétariat à la Justice
sociale et à l'Écologie de la Compagnie de Jésus à Rome.

Supplément N. 68
juin 2012

Publication de la "Communauté Mondiale de Vie Chrétienne"
Borgo Santo Spirito, 4 - 00193 Rome - ITALIE

SOMMAIRE

Editorial	3
<i>Franklin Ibáñez et Patxi Alvarez SJ</i>	
Observations de l'apostolat social sur la justice et les décrets des Congrégations Générales 31 à 35	5
<i>Tom Greene SJ</i>	
Une définition de Justice Sociale	19
<i>Franklin Ibáñez</i>	
Rendre la justice opérationnelle au XXI^e siècle	31
<i>Raúl González Fabre SJ</i>	
Foi et Justice : un mise à jour	45
<i>Mary Nolan</i>	
Mission: Partage d'une expérience avec une famille réfugiée ..	56
<i>Luzi Kadozian Hadad</i>	
Un an après mon retour d'Haïti	58
<i>Ramiro Panpols SJ</i>	
Une expérience de Justice	61
<i>Francisco In-don SJ</i>	
Promotion d'une foi qui fait justice	64
<i>Elias Mokua SJ</i>	
Six ethnies indigènes et un soutien de commerce équitable	66
<i>Ruberto Nuñez et Silvia Macías</i>	

Editorial

L'année dernière, en 2011, nous fêtons un anniversaire : la publication du Document final du Synode des Evêques 1971, « La Justice dans le monde ». Ce document affirmait que la justice est une dimension essentielle de la foi. Jamais, au sein de l'Eglise, on n'était allé aussi loin. Un peu plus tard, en 1975, la Compagnie de Jésus, dans la fidélité aux changements réclamés par le Concile Vatican II, et sous la houlette du P. Arrupe, se donnait pour mission « le service de la foi, dont une exigence absolue est de promouvoir la justice » (d.4,n.2). Un engagement dans lequel elle a peu à peu grandi au cours de ces années, en y incorporant un changement culturel qui l'a fait entrer dans la rénovation réclamée par le Concile.

Toutè la famille ignatienne a assumé jour après jour l'engagement dans cette mission pour la justice : des Congrégations religieuses à spiritualité ignatienne se sont vite lancées dans la vie aux côtés des pauvres, ainsi que des laïcs hommes et femmes en général, comme la Communauté de vie chrétienne CVX en particulier, et les jésuites eux-mêmes. Aujourd'hui cet engagement représente une façon privilégiée de montrer le visage de la compassion divine à nos contemporains, au moment où la crédibilité de l'Eglise a subi une forte décroissance en de nombreux points du globe.

Nous avons voulu approfondir le sens de la justice aujourd'hui, dans la perspective ignatienne qui nous est commune à tous. CVX, Compagnie de Jésus, nous partageons tous un même désir de promouvoir la justice, mais aussi le discernement afin de découvrir ce qu'elle signifie en chaque circonstance, et également quelques initiatives concrètes au niveau de notre mission. Aussi le présent numéro a-t-il été conçu conjointement par *Progressio*, revue internationale de la CVX, et *Promotio iustitiae*, publication du Secrétariat à la Justice sociale et à l'Ecologie

de la Compagnie de Jésus à Rome, qui l'éditeront simultanément.

Le premier article, de Tom Greene sj (Etats-Unis), nous propose un parcours au fil des Congrégations Générales, pour dégager la signification que le concept d'engagement pour la justice a peu à peu acquise. L'article offre ainsi un éclairage progressif sur ce concept dans notre tradition jésuite. Ensuite Franklin Ibáñez (membre de CVX Pérou) s'interroge sur les dimensions que peut prendre la justice : une réflexion qui permet de découvrir son ampleur et sa portée, et nous amène à en déduire les dernières conséquences. Raúl González (jésuite espagnol) a écrit un article lucide sur l'importance de la mise en œuvre du concept de justice et les moyens de le réaliser, afin qu'il ne reste pas seulement une lointaine référence de notre rhétorique, mais qu'il imprègne notre mission et nos pratiques. Enfin Mary Nolan (membre CVX en Australie) a écrit le long récit de son engagement pour la justice, à partir de son expérience personnelle et familiale. Son vécu contribue à l'approfondissement de notre réflexion.

En dernier lieu nous avons voulu ajouter quelques brefs récits, écrits par des membres de la CVX ou des jésuites. En nous racontant avec fraîcheur et vivacité l'histoire de leur engagement personnel pour la justice, ils tentent d'éclairer la réflexion par le vécu de l'être humain.

Nous espérons que ces pages vous aideront à réfléchir à notre mission et à notre engagement envers le Dieu de la vie et envers les pauvres, ses amis, et qu'elles vous donneront du courage pour vous y consacrer au quotidien.

Franklin Ibáñez
Secrétaire exécutif CVX

Patxi Alvarez sj
Secrétaire à la Justice et à l'Ecologie

Observations de l'apostolat social sur la justice et les décrets des Congrégations générales 31 à 35

Tom Greene SJ

Cet article donne une brève description du traitement de la justice dans les CG 31 à 35, offre dix observations et réflexions liées aux efforts contemporains de l'apostolat social pour promouvoir la justice, et conclut avec la considération pour les CVX d'un parallèle entre spiritualité et justice.

Il serait difficile de rencontrer un seul jésuite qui ne connaisse pas l'engagement pour "le service de la foi et la promotion de la justice" que l'on retrouve dans le Décret 4 de la CG32 lequel est devenu une partie intégrante de notre réponse jésuite lorsque l'on nous demande de définir la mission contemporaine de la Compagnie de Jésus. La CG32 a fait en sorte que la mise en œuvre du Décret et la promotion de la justice deviennent la responsabilité de tous les secteurs apostoliques de la Compagnie, sans être du domaine de compétence exclusive de l'apostolat social. Cela a été une véritable bénédiction pour notre mission corporative alors que tous les

secteurs ont assumé la tâche de promouvoir la justice et qu'en général tous ont répondu avec enthousiasme à l'invitation. Ironiquement toutefois, le Décret 4 "le décret sur la justice" a mené à une absence de clarté sur la dimension de justice de l'apostolat social et peut-être même à un amoindrissement de sa mission.

Cet article n'a pas l'intention de proposer un argument du "nous" versus "eux" au profit de l'apostolat social. Il est évident que la majorité de nos institutions éducatives, de nos paroisses, de nos maisons de retraite et de nos autres œuvres apostoliques ont répondu à l'appel à promouvoir la justice

sous une forme ou une autre. Si quelqu'un s'enquiert auprès d'un membre d'un secteur apostolique, ce dernier peut facilement offrir un exemple sur la manière dont on promeut la justice à travers les efforts ministériels. Pour certains, cette promotion prend la forme d'une solidarité politique dans le cadre de laquelle une personne ou une institution adopte une position sur une législation affectant les pauvres, alors que pour d'autres cela prend la forme de l'enseignement "des documents sur la justice" de la Compagnie. Des écoles secondaires et des universités considèrent que leurs programmes d'immersion constituent des modèles de promotion de la justice, ou encore mentionnent les exigences de bénévolat obligatoire pour recevoir un diplôme. Un jésuite d'une maison de retraite offre une Messe mensuelle à une prison de comté, et pour lui cela constitue sa façon de promouvoir la justice. Ces actions font-elles toutes, de manière égale, la promotion de la justice? Est-ce que certains ministères ne sont pas plus proches de l'idéal de justice que l'on retrouve dans les documents des congrégations générales? Est-ce que les différents secteurs apostoliques ne sont pas appelés à offrir des expressions de justice qui sont différentes? Je ne prétends pas être l'arbitre de ces questions, et je crois qu'il existe de

nombreuses façons de promouvoir la justice. Je suis témoin du travail de tant de jésuites et de collaborateurs laïques, de tous les secteurs, qui œuvrent au service de la justice pour argumenter en faveur d'une méthode ou d'une autre ; et un tel débat peut constituer une distraction en soi. Cependant, j'aimerais souligner la valeur spécifique que l'apostolat social confère aux efforts de justice de la Compagnie. Je recommande aussi vivement à tous les secteurs apostoliques de continuellement réexaminer l'authenticité de leurs efforts pour promouvoir la justice à la lumière de la compréhension de ce qui est articulé dans les documents des CG 31 à 35.

Cet article donne une brève description du traitement de la justice dans les CG 31 à 35, offre dix observations et réflexions liées aux efforts contemporains de l'apostolat social pour promouvoir la justice, et conclut avec la considération pour la CIVX d'un parallèle entre spiritualité et justice.

La justice dans la Congrégation générale 31-35

La CG31 donne à l'apostolat social une mission spécifique de justice: "tenter directement par tous nos efforts de construire, au

sein même de la vie humaine, une expression de justice et de charité qui soit plus exhaustive (décret 32/569)" et consacre le décret 32 à sa mise en œuvre. Cependant, aucune Congrégation générale ultérieure n'a explicitement parlé de l'apostolat social, ni fait référence au mandat particulier que la CG31 lui donne.

Plutôt, la CG32 déclare que la promotion de la justice constitue une "exigence absolue", et un "facteur intégrateur" de tous les ministères, lesquels exigent que nos efforts de justice soient complets, corporatifs, enracinés dans la foi et multiformes (Décret 2/53-57). La Congrégation encourage "l'engagement social et la solidarité avec les pauvres", mais le terme justice demeure ambigu et indéfini, ce qui, selon moi, a d'importantes implications pour l'apostolat social.

C'est peut-être à cause de cette ambiguïté que la CG33 désire une confirmation et une clarification du Décret 4 et que celle-ci admet que l'interprétation du Décret a parfois été "incomplète, biaisée et déséquilibrée" (Jesuit Life and Mission Today, 414). Les documents de la Congrégation rappellent aux Jésuites que la promotion de la justice n'est pas exprimée par "un spiritualisme désincarné ni par un activisme purement séculier" et que les procès-verbaux de la Congrégation

révèlent "un souhait pour une courte déclaration qui contiendrait des directives, des critères... et une forme ou une autre d'évaluation de la mise en œuvre du Décret 4..." (Jesuit Life and Mission Today, 430)". Nous pouvons débattre si l'apostolat social a reçu des directives dans les documents. Les décrets contiennent une exhortation générale pour les ministères pastoraux et spirituels "de fortifier la foi qui fait justice (Décret 1/46)" et soulignent l'importance des apostolats intellectuels et éducatifs dans la promotion de la justice (47). Toutefois, il n'existe pas de déclaration équivalente concernant l'apostolat social, pas plus qu'on n'y retrouve une reconnaissance de son rôle dans la promotion de la justice.

La CG34 réaffirme la lutte pour la justice comme étant "sage et bonne" (Décret 1/3) et "renouvelle l'engagement" pour une vision de la justice qui soit "profondément enracinée" dans la foi chrétienne et qui "transcende les notions de justice dérivées d'idéologies, de philosophies et particulièrement de mouvements politiques (Décret 3/52-53)". La Congrégation présente de "nouvelles dimensions" de justice comme les droits humains, la mondialisation, la vie humaine, l'environnement et les communautés de solidarité (54-59) et met en lumière les "situations urgentes" de

l'Afrique, de l'Europe de l'Est, des peuples autochtones, des pauvres marginalisés, des réfugiés et des personnes déplacées (60-65). La Congrégation recommande également la mise en œuvre à travers un processus continu de conversion personnelle, d'expériences formatives, de communautés solidaires, de formation d'hommes et de femmes pour d'autres, d'évaluations institutionnelles et de planification apostolique (66-74), et la justice aux priorités émergentes de l'enculturation et du dialogue. Conséquemment, la promotion de la justice est liée à "la communication de la foi, la transformation des cultures et la collaboration avec les autres traditions" (Décret 2/47).

La CG35 nous assure à nouveau que le service de la foi et la promotion de la justice sont "indissolublement liées" et "demeurent au cœur de notre mission" (Décret 2/32), mais la Congrégation utilise le vocabulaire de la réconciliation et les exigences de la relation en tant qu'éléments constitutifs de la promotion de la justice. Les documents rappellent notre héritage jésuite en tant que réconciliateurs et insistent sur la réconciliation à travers l'établissement de justes relations avec Dieu, avec les uns et les autres et avec la création comme pivot pour une vision de justice authentique. (Décret 3/36-80).

Ceci constitue un bref, très bref résumé des documents, mais je crois que le langage des décrets cités plus haut sera très utile pour prendre en compte les réflexions et les observations suivantes à propos de la justice au sein de l'apostolat social.

Dix observations et réflexions sur la justice et l'apostolat social

1. Le terme justice est ambigu

Comme je l'ai noté précédemment, le Décret 4 n'offre pas de définition précise de la justice et laisse planer un sens ambigu. Le Père Peter-Hans Kolvenbach déclare: "Je pense qu'il est juste de dire que le mot 'justice' est ambigu j'ai l'impression que la CG32 a voté unanimement pour le terme "promotion de la justice" en raison même de l'ambiguïté inhérente au mot 'justice'. Grâce à une sorte d'ambivalence linguistique le terme justice a été approuvé" (Promotio Iustitiae 96, 2007/3, p. 14.)"

Cette imprécision accorde aux secteurs apostoliques une latitude et une créativité lorsqu'ils incorporent le travail de justice dans celui des ministères, mais elle ouvre également la porte au type de réponse: "laissez-moi tranquille" lorsque les individus ou les secteurs apostoliques se mettent au défi concernant leurs engagements pour la justice.

Conséquemment, les individus et les secteurs peuvent se réclamer d'interprétations personnelles ou institutionnelles de ce qu'est la justice, des interprétations qu'ils jugent inattaquables considérant l'ambiguïté du terme même. Ainsi, l'imprécision du terme met en valeur la promotion de la justice, mais pose aussi un obstacle à l'analyse critique des façons dont celle-ci est promue.

2. Il est plus facile de promouvoir une justice abstraite!

Les Jésuites sont, généralement, sensibles aux questions de justice. Toutefois, ils sont souvent plus sensibles à une justice abstraite. Et comme nous le rappelle Pedro Arrupe: "la justice sociale ne menace personne lorsqu'elle se résume à une théorie abstraite (Men and Women for Others, Foreword)."

Les Jésuites peuvent s'entendre sur le fait que la promotion de la justice concorde avec nos documents et que la solidarité avec les pauvres et les marginaux fait partie de notre mission. Cependant, plusieurs communautés et jésuites sont réticents à s'engager dans un processus de plaider ou à prendre position publiquement sur des questions de justice (immigration, budgets militaires, réformes agraires, etc.) parce qu'ils les perçoivent

comme étant trop controversées, litigieuses ou politiques.

Une partie du problème dérive du vocabulaire du décret 3 de la CG33 qui soutient que nos efforts de justice doivent transcender les notions de justice dérivées d'idéologies, de philosophies et surtout de mouvements politiques. Passer de l'abstrait vers le concret signifie s'engager avec les idéologies, les philosophies et les mouvements politiques. L'apostolat social est généralement engagé dans des zones de conflits géographiques culturelles ou politiques. L'État peut nier un droit à une personne marginalisée ou à tout un groupe et nous tentons de plaider pour une solution et une résolution du conflit. En résolution de conflit, nous retrouvons souvent la nécessité pour les deux parties de se détacher de leur point de vue subjectif et de considérer des preuves indépendantes qui viennent appuyer leur position. Pour nous, les sources subjectives sont les enseignements de notre foi et nos documents jésuites; cependant, ces derniers peuvent ne pas être convaincants pour un non-croyant. Par exemple, dans le débat sur l'immigration aux États-Unis nous sommes motivés par notre foi, mais nous ne pouvons pas, dans une démocratie séculière, simplement citer à un législateur, le Lévitique ou la parabole

du bon Samaritain afin que celui-ci adopte notre point de vue. Ainsi, nous assumons souvent des positions économiques, politiques ou philosophiques qui sont cohérentes avec notre engagement de foi.

Nous nous engageons également dans des coalitions et des partenariats avec d'autres organisations, lesquelles dérivent leurs prises de position de leurs croyances philosophiques ou politiques. Nous sommes motivés par l'engagement de notre foi tandis que nos partenaires sont motivés par une source différente de la nôtre. La difficulté réside dans le fait que les autres ne peuvent percevoir que les fondements philosophiques ou politiques de notre travail, dont les critères sont indépendants de notre position, ne constituent pas l'engagement de foi qui sous-tend ceux-ci, car nous l'avons tu afin de répondre aux exigences du processus politique et afin de résoudre une question contestée.

Il faut avouer que cette situation est à deux tranchants et que l'apostolat social doit demeurer vigilant afin que son agenda reste bien ancré dans les principes de notre foi, dans la pensée sociale catholique et dans la mission jésuite.

En somme, la justice dans l'abstrait est endossée largement comme étant un idéal religieux

et une partie de notre mission jésuite, mais elle perd son appui et peut être perçue comme une question sociale lorsqu'elle prend une forme concrète sur la place publique. Ceci peut constituer un défi pour l'apostolat social lorsqu'il tente, à partir du vocabulaire abstrait des décrets, de faire appel pour prendre action dans une instance d'injustice concrète.

3. La promotion de la justice constitue une opportunité plutôt qu'une obligation

Les discussions avec les tenants de la justice sociale peuvent souvent donner l'impression que la promotion de la justice constitue une obligation plutôt qu'une opportunité. Clairement, nos documents jésuites et notre foi chrétienne nous obligent à œuvrer pour la justice, cependant, l'occasion de rencontrer Dieu dans le pauvre et l'expérience transformatrice qui peut en résulter devrait être notre motivation première ; mais cela est occulté lorsque la justice est promue comme étant un devoir et une obligation. Les Béatitudes nous disent que nous sommes bienheureux lorsque nous sommes des artisans de paix et lorsque nous rencontrons le pauvre; nous avons besoin de saisir notre travail pour la justice comme une opportunité bienheureuse. Je sais qu'au cours de mon ministère, il y a eu des moments d'interactions avec les

pauvres qui m'habitent toujours, et ce des années plus tard ; des moments qui m'ont révélé le Christ plus clairement et auxquels je puise encore pour nourrir ma vie spirituelle.

4. La justice est enracinée dans l'amitié et la vie des gens

La CC33, adoptant le vocabulaire de Gaudium et Spes, nous dit que nous "avons besoin d'un engagement plus profond dans la vie des personnes qui nous entourent de manière à entendre les joies, les espérances, les peines et les anxiétés des gens de ce temps, particulièrement ceux qui sont pauvres ou affligés d'une manière ou d'une autre. (Décret 1/4)." Quiconque possédant une expérience riche de relations personnelles sait que ce sont les amis qui partagent ainsi. Rarement trouverons-nous des personnes prêtes à partager leurs désirs les plus profonds, leurs joies, leurs espoirs et leurs peines avec des étrangers ou avec de simples connaissances. Ces choses sont généralement partagées une fois qu'une relation de confiance a été établie et quand les gens sont convaincus que l'autre personne leur veut réellement du bien. Traditionnellement, cela était le point fort de l'apostolat social, lequel est principalement composé de jésuites et de compagnons qui vivent et travaillent avec les pauvres.

L'amitié découle naturellement de la vie en communauté avec et en proximité des pauvres.

L'amitié entraîne des conséquences importantes sur notre façon de voir et d'évaluer la justice. Dans une ère de mondialisation et de rapide croissance des institutions, tant corporatives qu'académiques, il existe un subtil changement qui tend à essayer de savoir si l'ensemble des institutions en place est celui que nous devrions avoir. Cependant, "la justice est ultimement connectée avec la vie des personnes et non seulement avec la nature des institutions qui les entourent (The Idea of Justice, Amartya Sen, Préface x)".

David Hollenbach SJ s'est exprimé de manière similaire lorsqu'il a déclaré que "les exigences de justice ne sont donc pas premièrement les conclusions tirées d'un principe philosophique général exprimé sous une forme de proposition. Celles-ci dérivent de revendications ou d'appels que la dignité des personnes exerce sur les libertés des autres (The Faith that does Justice, 211)". Alors que notre travail se déplace de plus en plus vers les universités et les institutions, il peut y avoir un éloignement presque imperceptible de la compréhension de la justice qui part avant tout de la vie des pauvres. Clairement, les institutions appropriées

(tribunaux, écoles, etc.) constituent des éléments importants de la justice, mais leur présence n'entraîne pas nécessairement celle de la justice.

5. La justice est relationnelle et non pas contractuelle

Intimement liée au concept de la justice en tant qu'amitié, nous retrouvons la notion que la justice découle des relations et n'est pas une obligation contractuelle. La CG35 nous rappelle que la justice se comprend mieux comme une fidélité aux exigences de la relation d'alliance et que la mission de la Compagnie est d'être en juste relation avec Dieu, avec notre prochain et avec la création. Cette compréhension de la justice entraîne des engagements qui peuvent être absents des notions de justice du monde professionnel, contractuel ou laïque. Un professeur d'université étudie la pauvreté urbaine parce qu'il a reçu une subvention pour le faire. Il est motivé sans aucun doute par sa propre préoccupation pour les pauvres ; toutefois, fondamentalement, le professeur est engagé dans le travail de l'analyse sociale en matière de justice parce qu'il a l'obligation contractuelle de le faire. Lorsque la subvention prendra fin, demeurera-t-il auprès de la population étudiée ? En outre, ledit contrat ne spécifie en aucun cas que le

chercheur vive parmi les pauvres, mange avec eux, prie avec eux, partage leurs espoirs, leurs joies et leurs peurs, etc. En fait, cela pourrait même violer les règles d'éthique de sa profession ou les stipulations mêmes de la subvention.

La compréhension de la justice dans un contexte d'alliance est différente parce qu'elle est relationnelle. Pour l'apostolat social, l'obligation de défendre l'immigrant, d'être solidaire des marginaux ou d'étudier des structures sociales injustes n'est pas une condition assujettie à un contrat ou à une rémunération. Elle ne fait pas partie des conditions d'emploi, mais découle naturellement de notre vocation et de notre mission jésuite. Je ne veux pas par là dénigrer les grandes recherches que nos facultés engagées et dévouées font au nom des pauvres, mais plutôt illustrer l'unique valeur qu'une relation d'alliance possède pour la promotion de la justice. Nous devons également reconnaître que l'apostolat social n'est pas à l'abri d'une compréhension de la justice en tant qu'obligation contractuelle, surtout lorsque nombre de nos centres sociaux deviennent de plus en plus dépendants des subventions comportant des exigences contractuelles.

6. Cela exige un sens de l'humour !

Nos efforts pour promouvoir la justice doivent être vécus dans

la joie et conserver un sens de l'humour ainsi que la capacité à rire de nous-mêmes et des situations dans lesquelles nous nous trouvons. Trop souvent, nous rencontrons la colère d'un défenseur passionnément engagé au nom de la justice, mais qui fulmine au lieu de discuter des questions sur lesquelles il travaille. Ce comportement repousse au lieu d'encourager les autres à devenir plus engagés dans les importantes questions de justice dont il fait la promotion. L'ironie c'est que les pauvres possèdent souvent un meilleur sens de l'humour que nous à propos de leurs propres vies.

Cela rejoint mon expérience; je n'ai jamais tant ri que dans les communautés jésuites situées dans les endroits les plus pauvres. À certains moments, les exigences de vivre dans des zones de grande pauvreté ou des endroits dévastés par la guerre apportaient un sens de perspective et nous permettait de nous réjouir des choses les plus simples. D'une certaine façon, l'apostolat social n'a pas su très bien communiquer, ni su inviter d'autres à partager la joie et l'humour qui accompagnent notre travail avec les pauvres.

7 inclut un élément de réconciliation

Le Décret 4 de la CG323 nous rappelle "qu'il ne peut y avoir de

promotion de la justice dans le sens chrétien complet sans que nous annonçons le Christ et le mystère de la réconciliation qu'il apporte."Vingt ans plus tard la CG 34 reconnaissait "la promotion de la justice a parfois été séparée des sources de la foi (Décret 3)."Ces préoccupations sont encore présentes et seront probablement toujours une source de tension pour le travail pour la justice de l'apostolat social.

En 2000, l'apostolat de l'éducation secondaire aux États-Unis a publié une brochure intitulée: "What makes a Jesuit School Jesuit?" (Qu'est-ce qui fait qu'une école jésuite est jésuite?), laquelle énumérait les caractéristiques définissant une école jésuite et ce qui faisait qu'elles étaient séparées et distinctes des écoles publiques ou autres écoles privées. La visite des centres sociaux jésuites aux États-Unis et à l'étranger a suscité la même question en moi -"Qu'est-ce qui fait qu'un centre social jésuite est jésuite?" Qu'est-ce qui distingue un centre social jésuite d'Amnistie internationale, de Human Rights Watch ou d'une autre ONG? En quoi la justice dont on fait la promotion est-elle différente de la leur? Comment l'esprit réconciliateur de Jésus est-il à l'œuvre dans notre travail de plaidoyer?

Ces questions recevront des réponses différentes dans

différentes cultures, mais il semble que la présence de l'aspect de la réconciliation serait une caractéristique qui nous définit. Plusieurs groupes peuvent dénoncer l'injustice et rapporter les violations de droits humains, mais n'arrivent pas à mettre de l'avant des plans exhaustifs pour mener à la réconciliation. Les documents de la CG32 sont très significatifs à cet égard lorsqu'ils déclarent que le ministère de la Justice "exige une ouverture et une générosité envers tous ceux qui sont dans le besoin, qu'ils soient étrangers ou même ennemis. Il exige le pardon pour ceux qui nous ont offensés; et un esprit de réconciliation avec ceux avec qui nous sommes en querelle." Quelle est la dernière lois où nous avons écrit un article à propos d'un groupe à qui nous, avions pardonné? L'aspect de réconciliation du travail pour la justice constitue un aspect vital de l'apostolat social et devrait être l'une des caractéristiques qui nous définissent.

8. Besoin de respecter les personnes et leur cheminement vers la justice

Nous reconnaissons que la vie spirituelle est un cheminement et nous devons faire la même chose dans le domaine de la justice. Chacun de nous est en chemin vers la justice, une sorte de pèlerin qui tente de déterminer la juste chose à faire ou d'adopter la

juste position à prendre. Il y a toujours une frontière très fine entre interpellier et encourager les efforts de justice sociale d'une personne, ou au contraire mettre fin à ce désir. Ceci est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit des jeunes qui commencent à faire des efforts pour promouvoir la justice. Cela m'attriste de voir quelqu'un éteindre la flamme qui avait été allumée par une expérience avec les pauvres. Une jeune personne revient d'un voyage d'immersion et est touchée par l'expérience et se 'sent' bien avec elle-même à cause du travail qu'elle a accompli. Par la suite, un vétéran en justice sociale la rencontre et critique son expérience comme étant de la charité superficielle qui n'attaque en rien les structures sociales qui maintiennent cette communauté dans la désolation. Bien que je puisse être d'accord avec la prise de position du vétéran, j'ai du mal à accepter son approche.

C'est comme un ophtalmologue qui critiquerait un patient qui n'arrive pas à lire les lettres en petits caractères sur le tableau. Cela serait absurde. Le patient n'est pas fautif, pas plus qu'il n'est incapable de lire les lettres. Il a simplement besoin de bonnes lunettes pour l'aider à lire. Cela devrait être le but de l'apostolat social - aider les autres à recevoir les bonnes lunettes pour pouvoir voir les injustices autour d'eux.

9. Reconnaitre et tolérer les rôles différents et les stratégies pour arriver à faire justice

Il y a plusieurs outils dans la boîte à outils du plaidoyer (advucacy) et nous avons besoin de tout le monde pour faire œuvre de justice. Parfois, on a besoin du travail de finesse d'un petit tournevis lorsque nous passons à travers des documents légaux ou que nous négocions des ententes, alors qu'à d'autres moments il nous faut une masse sous la forme d'une manifestation sociale pour exprimer notre juste colère à propos d'une situation injuste. Nous devenons distraits en tant qu'individus ou groupes lorsque nous critiquons les approches des autres envers la justice et que nous sommes incapables de reconnaître la diversité des dons nécessaire à l'art du plaidoyer afin de réussir à opérer un changement. Un groupe favorisant une approche en force se répand en injures contre un autre groupe qu'il perçoit comme silencieux face à l'injustice, inconscient du fait que ce dernier a fait de réelles avancées en amorçant un dialogue en face à face. La tâche de l'apostolat social est de coordonner davantage, de davantage développer les réseaux et de comprendre les rôles uniques, les dons et les talents que chaque institution et individu apporte au plaidoyer en justice sociale.

10. Reconnaitre le fondement spirituel de l'injustice et les implications pour notre conduite

En 2011, j'ai eu l'occasion de rendre visite à un jésuite, précédemment directeur d'un centre social et qui avait été profondément engagé dans le processus de paix et de réconciliation en Colombie. J'ai écouté avec beaucoup d'attention alors qu'il décrivait la fondation du projet et qu'il me faisait le portrait de l'histoire de la violence et du conflit armé qui avaient entraîné le déplacement de millions de Colombiens. La conversation évoluait comme je le souhaitais avec une analyse sociopolitique exhaustive et convaincante du conflit jusqu'au moment où il s'est arrêté et m'a dit: "Mais, Tom, la racine du problème est spirituelle." Cela n'a peut-être pas l'air extraordinaire à première vue, mais la conviction avec laquelle il a fait cette déclaration m'a profondément frappé et continue de m'interpeller. J'avais ici une personne qui avait été engagée dans les réalités crues de la guerre et du déplacement forcé, qui possédait une expérience de première main avec les détails pratiques des négociations de paix et qui me résumait la clé de la résolution du conflit comme étant de nature spirituelle.

La justice est souvent perçue comme une question légale,

philosophique ou politique qui nécessite une réponse politique. Cependant, l'aspect spirituel de la justice (et de l'injustice) ne reçoit pas un traitement adéquat de la part de l'apostolat social, pas plus que l'aspect qui relève de l'art du plaidoyer ne reçoit une attention appropriée de la part du secteur spirituel.

La CG32 nous rappelle: "que nos efforts pour promouvoir la justice et la liberté humaine au niveau social et structurel, aussi nécessaires soient-ils, ne sont pas suffisants en eux-mêmes. L'injustice doit être attaquée à sa racine même, laquelle se trouve dans le cœur de l'être humain, en transformant ces attitudes et ces habitudes qui engendrent l'injustice et favorisent les structures oppressives (Décret 2/32.)" Il y a ici une occasion d'apprentissage tant pour l'apostolat social que pastoral. À savoir que notre plaidoyer pour la justice a besoin de reconnaître et de s'adresser aux racines spirituelles de l'injustice, alors que nos maisons de retraite et nos ministères spirituels peuvent accomplir un grand travail pour la justice en illustrant comment les problèmes spirituels ont des implications politiques.

Spiritualité, justice et CVX

Qu'est-ce que la justice a à voir avec les communautés de vie

chrétienne (CVX)? Dans son livre "Oscar Romero, religion et spiritualité", J. Matthew Ashley énumère quatre traits qui caractérisent une spiritualité arrivée à maturité, lesquels je crois peuvent être utilisés aussi pour évaluer si le sens de la justice que possède une personne est possédé est mûr. (The Way, 44/2 (avril 2005) 113-133). Les quatre éléments d'une spiritualité arrivée à maturité sont

1. L'accent est mis sur l'expérience personnelle
2. Un engagement conscient dans un projet
3. Ce principe est incorporé à la vie
4. Elle est orientée vers une source suprême de sens et de valeur

Je suggère que les CVX réfléchissent sur ces éléments tant individuellement que communautairement et s'en servent pour jauger leur engagement pour la justice

1. Expérience personnelle

Il n'existe aucun substitut à l'expérience personnelle. Assurément, une personne peut occuper un poste en matière de justice sans avoir d'expérience personnelle. Cependant, nos engagements les plus profonds évoluent à partir d'une rencontre personnelle. Tout comme une rencontre personnelle avec Jésus nous

pousse à travailler avec Lui, le contact personnel avec les personnes traitées injustement aide à conserver un engagement pour la justice qui peut durer toute une vie. C'est pourquoi chacun de nous devrait être capable de nommer une situation d'injustice pour laquelle nous possédons une expérience personnelle directe.

Sujet de réflexion: Quelle expérience personnelle directe puis-je identifier?

2. Un engagement conscient dans un projet

Cela signifie que la vie de prière de quelqu'un ainsi que son engagement pour promouvoir la justice ne sont pas sporadiques ou épisodiques, mais plutôt qu'ils poussent à un engagement cohérent et à long terme envers un certain ensemble de pratiques. Personne parmi nous ne saurait maintenir le même niveau d'engagement envers plusieurs situations d'injustices. Les questions de justice exigent que nous fassions des choix dans l'emploi de notre temps. Cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas prendre position sur une variété de questions de justice. Nous pouvons le faire et nous devons le faire. Toutefois, chacun de nous est naturelle-

ment attiré par certaines causes, tout comme nous sommes attirés par certaines formes de prière. Éliminer et bannir les mines antipersonnel sera important pour certains, alors que d'autres peuvent se sentir fortement appelés à travailler avec les victimes de v

iolence familiale. L'objectif de l'engagement conscient est d'approfondir une question et de ne pas se contenter de rester en surface sur une multitude de fronts.

Sujet de réflexion: suis-je engagé consciemment sur une question de justice? Ou bien suis-je engagé sur plusieurs questions sans me donner complètement à une cause particulière? Lorsque je considère les questions de justice, laquelle suscite la réponse affective la plus profonde?

3. Un principe incorporé à la vie

Une spiritualité centrée sur le Christ est un principe incorporé à la vie qui définit une grande partie comment nous sommes en relation avec nous même, avec les autres et avec le monde en général. De même, lorsque nous nous engageons pour la justice et commençons à regarder les structures sociales inmorales et les systèmes qui oppriment les gens, cela change notre manière d'entrer en

¹ Ces quatre traits ou éléments ont été développés originalement par Sœur Sandra Schneiders, [EEM]

relation avec nos voisins, avec notre environnement et avec nous-mêmes. Nous devenons plus sensibles à notre consommation de ressources (pétrole, eau, électricité) ou conscients des personnes qui nous entourent (immigrants).

Sujet de réflexion: Est-ce que mon engagement pour la justice constitue un principe qui fait partie intégrante de moi-même? Lorsque j'ai pris position sur une question de justice, comment cela a-t-il transformé ma façon d'être avec moi-même? Avec les autres? Avec notre monde?

4. Orienté vers une source suprême de sens et de valeur

Cela nous dit que notre spiritualité est orientée vers

quelqu'un ou quelque chose qui constitue le fondement de tout ce qui est. Pour les Jésuites et nos collègues ignaciens, Jésus est notre source de sens et de valeur transcendante et suprême. Comme le dit l'écrivain spirituel Ronald Rohlfen: "We have a God with skin." (Nous avons un Dieu sensible et qui se touche) à Qui nous dédions nos vies et en Qui nous trouvons sens et valeur. De même, un engagement pour la justice doit être porteur de sens et de valeur.

Sujet de réflexion: est-ce que mes engagements pour la justice sont tournés vers Dieu ou vers moi-même? Est-ce que mes engagements pour la justice m'aident à trouver un sens et une valeur?

Une Définition de Justice Sociale

Franklin Ibáñez

En réponse à la question «Qu'est-ce que la justice sociale?», l'auteur tente d'exposer un concept général de la justice sociale qui est largement répandu. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à différents, voire contradictoires, façons de comprendre cette question. Par conséquent, il n'est pas possible de proposer un concept de justice fermé et achevé, cet article est une tentative d'en identifier un ouvert et dynamique...

Qu'est-ce que la justice sociale? Commençons par la différencier de la justice de type pénale, celle que nous voyons généralement dans des films quand deux parties se présentent devant un tribunal, un accusé et un accusant. Dans la justice sociale, il n'y a normalement pas de tribunaux et la société dans son intégralité en est le sujet. L'ensemble de la société peut créer ou promouvoir des positions ou des situations qui favorisent certains et lésent d'autres. Le concept de justice sociale a surtout été divulgué au cours du XIX^{ème} siècle pour critiquer le fait que la société permette ou encourage les différences économiques: une minorité possédait

de nombreuses richesses et une majorité disposait d'une infime quantité. La justice sociale signifiait alors la recherche d'une certaine égalité économique. Aujourd'hui, le concept est allé bien au-delà du thème économique et égalitaire. Aujourd'hui la justice sociale doit aussi se charger d'éviter ou d'amoindrir les grands maux que produisent, entre autres, le machisme, le racisme, la xénophobie, l'homophobie. Parfois elle consiste à promouvoir l'égalité; parfois, à en reconnaître plutôt la différence.

Dans ce texte nous exposerons un concept général de justice sociale du point de vue de la philosophie, des sciences

sociales et de la théorie politique. Ce sujet a déjà été considérablement traité dans la perspective de disciplines et de traditions culturelles les plus diverses. Aujourd'hui, découplant du dialogue interculturel et interdisciplinaire, nous nous trouvons face à des propositions très différentes -y compris contradictoires- pour comprendre la justice sociale. C'est pourquoi, plutôt que de proposer un concept fermé et complet, nous présenterons un concept ouvert et dynamique. C'est-à-dire que ce que nous comprenons par justice sociale reste encore à construire, mais nous pouvons identifier au moins quelques caractéristiques minimales du concept. Nous exposerons ces caractéristiques sous forme de thèse tout en formulant des interrogations.

1) Principe normatif: qu'est-ce qui fait que quelque chose soit socialement injuste?

Une pratique, qui contredise la croyance partagée et formellement souscrite par différents peuples de l'égale valeur morale des personnes selon la culture des droits de l'homme, est socialement injuste.

Le principe ou critère normatif est le fondement de la justice, il est à la base des normes. Parfois

on parle de principes de la justice, de bases morales, etc. Quelque chose est juste ou injuste parce que cela est en accord ou en désaccord avec de tels principes.

Dans le monde contemporain, même dans des sociétés apparemment homogènes, il est difficile de trouver un critère normatif admis par tous les membres puisque tous ne partagent pas les mêmes croyances. Par exemple, pour certains, la base de la justice se trouve dans la religion-même. "quelque chose est bien ou mal parce que Dieu le décide" (Dans cette phrase, Dieu peut signifier le Dieu de la Bible ou du Coran, ou celui que d'autres religions considèrent comme le principe divin de l'univers) Mais ceux qui ne croient pas en une religion particulière ou sont complètement athées nient ce principe.

Alors, quel critère -bien que non encore universellement accepté- pourrait-il être normatif en ayant au moins des possibilités de s'universaliser? La croyance dans l'égale valeur morale des êtres humains. Incontestablement, cette croyance n'est pas universellement partagée actuellement. Par exemple, au cours du XXème siècle, de nombreuses

guerres ont été menées en Europe, en Afrique ou au Moyen Orient parce que quelques-uns soutenaient le principe contraire: certaines personnes ou groupes humains ont plus de valeurs que d'autres. La seconde guerre mondiale, la guerre des Balkans, le génocide du peuple kurde ou de celui du Ruanda en sont quelques exemples tristement célèbres.

Cependant c'est le principe le plus universalisable et prometteur que nous ayons. Il s'est développé avec force dans l'Occident moderne à partir de la tradition chrétienne et philosophique; mais aussi dans différentes cultures orientales, y compris avant l'ère moderne. Il réside au cœur de la culture des droits de l'Homme, présentant deux avantages: l'un théorique et l'autre pratique. Du point de vue théorique, il s'agit d'une croyance morale largement partagée en raison de l'influence (parfois violente) que l'occident a eu sur le reste du monde. Mais, en outre, cette croyance trouve ses propres raisons et sa légitimité dans des cultures non occidentales. Par exemple, certaines cultures orientales pratiquaient la tolérance religieuse il y a de nombreux siècles, estimant que suivre leurs

croyances religieuses était un droit de tous les êtres humains avant même que l'occident moderne n'en fasse mention. Du point de vue pratique, la majorité des nations se voit formellement engagée (par la signature d'accords internationaux) à respecter les droits de l'Homme et l'on met en œuvre des mécanismes institutionnels pour garantir leur accomplissement. La culture des droits de l'Homme avance, malgré des faux-pas et des régressions, ainsi que de dramatiques obstacles. Toutefois, pour des raisons morales et grâce à des processus historiques, de nombreuses personnes croient "déjà" dans l'égale valeur morale des êtres humains et les peuples s'engagent politiquement à la mise en œuvre de ce principe.

2) Dimensions: quels secteurs de la vie englobe la justice sociale?

La justice sociale est multidimensionnelle, elle inclut au moins trois types d'institutions ou de dimensions: l'économie, la culture et la politique, aucune n'étant universellement plus essentielle que l'autre.

Y a-t-il une dimension de la vie sociale plus importante qu'une autre? Certains théoriciens

sociaux et groupes opprimés pensaient qu'il y avait une dimension qui était plus fondamentale que d'autres. Par exemple, on a parfois pensé que la clé se trouvait dans la politique: "changeons l'accès au vote et cela produira davantage d'égalité". D'autres fois, l'accent a été mis sur le secteur économique: "S'il y avait plus d'égalité économique, il n'y aurait pas de discrimination, ni d'autres abus". Pendant la Révolution Française les droits de participation politique se sont généralisés: les citoyens pouvaient décider qui gouvernerait et comment. Mais l'oppression a été maintenue dans de nombreux domaines. Ensuite, des groupes marxistes et socialistes ont souligné que la clé se trouvait dans les processus économiques, que l'économie déterminait la culture et la politique. Dans un modèle marxiste simplifié, le système de production divisait la société en deux groupes: les oppresseurs (classe capitaliste riche) et les opprimés (classe prolétaire pauvre). Cette théorie a été bien accueillie en son temps, mais tous les groupes marginalisés ne s'y sont pas identifiés: les femmes et les personnes de couleur, entre autres, disaient que l'oppression

n'était pas seulement économique. (Par exemple, une femme ou un immigrant pouvait être méprisé et discriminé sans être pauvre mais précisément par le fait d'être une femme ou un migrant, bien qu'ayant de l'argent). Par la suite, une certaine version du féminisme a soutenu que le grand facteur social de l'oppression était la culture du genre. Mais ce programme a été aussi théoriquement et pratiquement questionné parce que certaines femmes se sentaient d'abord noires, indigènes ou pauvres avant de sentir femmes (par exemple, certaines femmes blanches éduquées exigeaient surtout le respect social envers leur condition de femmes, alors que certaines femmes pauvres donnaient la priorité à une meilleure situation économique pour leur famille, en tant que mères pauvres).

Si une société est très mercantilisée, il se peut que des facteurs économiques (argent, travail, etc.) soient plus déterminants: celui qui a de l'argent aura du respect social et du pouvoir politique. Dans d'autres sociétés, cela peut être la caste, la lignée, le genre, la race, entre autres, qui

représentent le facteur le plus décisif. Dans la majorité des sociétés contemporaines complexes, il semble impossible de réduire l'origine des injustices à un seul facteur (qu'il soit politique, économique ou culturel). D'une certaine manière, l'origine des injustices sociales et les revendications des personnes marginalisées sont plus ou moins présents et imbriqués dans ces trois dimensions: la culture, l'économie et la politique. Qui plus est, certaines personnes peuvent souffrir d'injustices dans ces trois domaines simultanément. Par exemple, la race ou l'ethnie structurent le marché du travail, le respect social et y compris la possibilité de participation politique dans différentes sociétés. Ensuite, il y a des emplois mal payés pour les personnes de couleur ou les indigènes, qui sont culturellement méprisés et ne disposent que de peu de possibilité de diriger (même en faisant parfois partie de la majorité).

Les injustices sont cumulables parce qu'elles sont multidimensionnelles et sont liées à plusieurs facteurs. Poursuivons notre exemple d'une personne de couleur ou d'un indigène qui peut être lésé au plan

économique, politique et culturel. S'il s'agit en outre d'une femme, migrante et pauvre, elle peut subir davantage d'injustices qu'une personne qui est seulement méprisée pour sa race. Dans ce cas, la même personne appartient à trois groupes marginaux: celui des femmes, des migrants et des pauvres. C'est une personne triplement opprimée.

3) Cadres : dans quels cadres ou unités politiques la justice sociale est-elle appliquée?

La justice sociale s'adapte à différents cadres ou unités politiques -tels que l'Etat-nation- ou aux unités mineures (par les processus de décentralisation) et majeures (par les processus de globalisation).

L'Etat est-il le cadre politique fondamental? Il y a encore quelques décennies, le cadre d'administration de la justice sociale (et d'autres justices) était, de toute évidence, surtout l'Etat-nation, considéré comme l'unité politique par excellence. La théorie sur la justice et sur ses mises en œuvre institutionnelles a été pensée et conçue pour ce cadre. Bien qu'il ait encore de la valeur, le cadre original a changé: il a été intrinsèquement

fragmenté par les processus de décentralisation et extrinsèquement submergé par les processus de globalisation.

Des processus de décentralisation interne ont lieu dans de nombreux pays, surtout dans la mesure où la démocratie est en processus de consolidation. C'est-à-dire que l'on crée des autonomies locales, régionales ou départementales selon le territoire et d'autres facteurs pour aménager tant l'autonomisation et la participation (« *empoderamiento* ») des populations comme l'efficacité dans l'administration de la justice. En même temps, au niveau international, la globalisation dans divers secteurs affecte la vie de tous les peuples, même de ceux qui essayent de se blinder en prenant des mesures de protectionnisme économique, culturel et/ou politique. Le terrorisme, la migration, le pouvoir des capitaux, le réchauffement de la planète sont quelques thèmes internationaux qu'un pays ne peut pas résoudre de façon isolée.

Prenons deux exemples. D'abord, pendant le XX^{ème} siècle, il y a eu une importante revendication sociale pour une meilleure redistribution économique à l'intérieur d'un État, lequel

pouvait se transformer en bienfaiteur s'il assurait un minimum économique, la santé et l'éducation pour toute la population. De nos jours, les États ne sont plus économiquement autonomes et les opportunités économiques des populations dépendent de ce qui se passe sur le marché global. La redistribution est donc maintenant aussi devenue l'affaire des acteurs internationaux (corporations, organismes – la FAO, l'OMC, l'OMS, etc. – et les ONG, etc.). Deuxièmement, les gaz à effet de serre, ainsi que d'autres polluants qui provoquent le réchauffement de la planète et divers maux, ne reconnaissent ni frontières, ni murs de contention ni formalités pour migrer librement du par le monde entier. Ce sont des visiteurs indésirables, des pèlerins que personne ne veut recevoir et néanmoins, il reste impossible de les empêcher de pénétrer chez soi.

Les deux processus, celui de la décentralisation et de la globalisation, s'organisent avec de multiples tensions. C'est pourquoi, les fondements théoriques de la justice comme leur mise en œuvre pratique doivent être remis en question devant ces nouvelles scènes. Nous devons repenser les rôles

et les justifications des nouvelles instances locales (comme les États et leurs organismes décentralisés) et transnationales (comme les Nations Unies et ses organes subsidiaires et apparentés par exemple: la Cour Internationale de Justice, les Protocoles internationaux sur les conflits armés, sur les catastrophes naturelles, écologiques, etc.).

4) Solutions: quelles sont les stratégies adéquates de résolution des injustices sociales?

Les revendications de justice sociale peuvent être résolues au moyen de stratégies oscillant entre les méthodes conservatrices et radicales, en tenant compte de la moralité et de l'efficacité des processus et des résultats.

Combien y a-t-il de stratégies de résolution pour les revendications de justice sociale? De nombreuses et très différentes solutions existent et nous pouvons les classer en trois grandes catégories: le type conservateur, le radical et l'intermédiaire. Par exemple, face au thème de la pauvreté, nous pensons aux réponses traditionnelles et simplifiées des ultralibéraux, des communistes et des défenseurs de l'État

bienfaiteur. Les premiers croient que la solution réside dans la promotion du système de libre concurrence avec le marché libre (le libre exercice personnel) il n'y aura pas de perdants puisque chacun s'efforcera et obtiendra le bénéfice maximal. Les seconds considèrent qu'il faut restructurer les systèmes de propriété et de production en donnant la priorité au bien de la communauté avant celui de l'individu: la propriété commune assurera le bien-être de chacun de ses membres. Les derniers acceptent un compromis entre la libre élection individuelle et la perspective communautaire de la société en permettant que l'État redistribue une partie des biens et des services. Face aux revendications de genre, nous pouvons tenter une classification semblable: certains féministes recherchent l'égalité; d'autres, que l'on "déconstruise" ou détruise le genre en tant que catégorie; d'autres encore, qu'il y ait une reconnaissance positive des différences de genre.

Quelle est la meilleure option? Il est impossible de déterminer *a priori* quelle est la meilleure et la plus adéquate des stratégies, à partir des points de vue normatifs (qui soient morale

ment corrects) et pratiques (qui soient efficaces dans la pratique). Parfois une solution est très morale mais inefficace, ou vice versa. Parfois, il peut y avoir simultanément de bonnes raisons normatives et pratiques pour chaque type de solution. C'est pourquoi, afin d'opter pour une stratégie, on doit prendre en considération des critères normatifs et pratiques selon le contexte concret, selon la société spécifique dont il s'agit.

Vaut-il mieux chercher des solutions à chaque problème ou à l'ensemble? Les stratégies de solution doivent être conçues pour un problème concret sans négliger la relation avec d'autres. Par exemple, dans une société X, le genre est un facteur qui structure le marché et les hiérarchies de respect social, c'est pourquoi nous sommes en présence de deux problèmes: les bas salaires et la dévalorisation des femmes. Le marché du travail ne reconnaît pas les activités de soins et d'éducation (par exemple: l'allaitement des enfants), ni les tâches domestiques, et propose quelques postes de «col rose» (par exemple: secrétaires) qui ne sont pas aussi bien rémunérés que les tâches masculines; c'est pourquoi les femmes touchent

de bas salaires. En outre, parce que les femmes sont considérées comme fragiles et dépendantes et moins autonomes et capables que les hommes, on souligne leur besoin de protection. Pour résoudre le premier problème (les bas salaires) la société peut décider de transférer des revenus supplémentaires aux femmes ou leur allouer des services spéciaux. Mais ceci pourrait empirer le second problème (la dévalorisation) en prétendant que la femme est effectivement un être dépendant, qui requiert la protection paternaliste de l'État. C'est pourquoi, en tenant compte du fait que les stratégies de solution ont de multiples et différents effets sur l'économie, la culture et la politique, nous devons soigneusement pondérer pour que l'impact global soit moral et efficace.

5) Nature: quelle est la relation entre la nature et la justice sociale?

Cette la société, la justice sociale prend en compte la nature (ou l'écosystème) qui devient une scène également fondamentale en fournissant des limites morales et efficaces à l'action humaine.

Quel était le rôle de la nature dans la tradition morale et juridique

occidentale? Presque nul. Pendant longtemps, la plus grande partie de la tradition occidentale a considéré la société comme l'unique scène significative pour la justice. La nature était un fond en arrière plan, superflu, inutile, une "nature morte" sans aucune implication dans le domaine de la justice. Au niveau pratique, la crise écologique actuelle nous oblige à repenser la relation entre l'être humain et l'écosystème y compris pour définir la justice sociale. Sur le plan théorique, le développement de l'écologie en tant que science nous amène à la redéfinition des limites du social et du naturel. Le repère basé sur l'efficacité est plus évident: on ne peut pas donc exploiter indéfiniment la nature sans l'épuiser définitivement et, par conséquent, en finir avec nous-mêmes. Mais ce sont les limites morales qui nous intéressent plus.

Dans ce dialogue entre la société et la nature, les sujets de la justice -ceux qui ont droit à la justice ou ceux qui se répartissent les biens- changent aussi. Pendant des siècles, on pensait que la nature et les êtres vivants pouvaient être distribués entre les êtres humains. De même pendant les siècles d'esclavage, on pensait que les esclaves étaient des

animaux, et non des personnes, et pouvaient être échangés en fonction des intérêts des maîtres. Au cours du XIX^{ème} siècle, avec l'abolition de l'esclavage, les mêmes esclaves deviennent aussi des sujets ayant des droits, et sont reconnus comme étant humains. Mais les animaux ou la nature dans l'ensemble restaient exclus du cercle des bénéficiaires de droits. L'être humain était le seul ayant des droits, le principe exclusif de la justice. Très justement, on dit qu'il s'agit d'une vision anthropocentrique: l'être humain détermine le bien et le mal en fonction de ce qui lui convient. Cette perspective est aujourd'hui remise en question. S'inspirant d'arguments scientifiques, de visions traditionnelles revalorisées (propres aux peuples qui ont été colonisés) et par sympathie affective, des milliers d'activistes exigent que les droits soient étendus aux animaux et à la nature. Certains États commencent déjà à les reconnaître juridiquement comme sujets de droits. C'est pourquoi, la caractéristique ou la première thèse sur l'égale valeur morale des êtres humains doit être complétée par cette thèse: le bien de l'être humain peut être le premier principe pour la

justice sociale. Mais ce n'est pas une valeur absolue.

Quels sont les changements opérés grâce à l'écologie dans la justice sociale? Au moins l'objet et le sujet. Les changements dans l'objet de la justice – ce qui est distribué – peuvent être au moins appréciés grâce à l'apparition de deux nouvelles catégories: la justice climatique et la justice environnementale. Ce n'est que durant la dernière décennie que l'on parle de "justice climatique": les dommages produits par le changement climatique (particulièrement le réchauffement de la planète) doivent être résolus et compensés par ceux qui en sont les plus responsables (les pays les plus développés). Le concept de "justice environnementale" naît probablement avant les années 90 mais se développe surtout après cette période. Cette justice est liée à la façon dont les biens (l'air pur, la terre, l'eau et les actifs environnementaux) et les maux (pollution, dégradation et autres passifs environnementaux) sont distribués du point de vue de l'écologie. La justice climatique serait un sous-ensemble de la justice environnementale.

6) Démocratie: comment ce qui est juste est-il interprété et mis en œuvre?

La justice sociale se définit historiquement et contextuellement à partir d'un processus démocratique d'interprétation et de mise en œuvre qui devient, dans la mesure du possible, chaque fois plus participatif.

Dans les thèses précédentes, on voit clairement que la justice sociale est historique et contextuelle dans son développement. La façon dont elle est théoriquement interprétée et pratiquement mise en œuvre dépendent de l'histoire et du contexte. Reprenons quelques exemples présentés.

La première thèse, dont le fondement est l'égalité valeur morale des êtres humains a récemment acquis une force universelle, spéculement pendant les deux derniers siècles. Lors des siècles du colonialisme européen, du XVIème au XVIIIème siècle, cette affirmation n'avait pas beaucoup de soutien. Il semble aujourd'hui que nous ne puissions pas reculer: nous sommes déjà en train de gagner la reconnaissance de l'égalité de tous les êtres humains. Mais nous admettons que cela n'a pas été toujours ainsi. La seconde

thèse sur les différentes dimensions de la justice a aussi changé avec le temps et le contexte. Par exemple, l'économie peut être la dimension fondamentale, spécialement dans des sociétés capitalistes, mais la société capitaliste est apparue récemment dans l'histoire de l'Occident avec l'Âge Moderne. Pendant des siècles, de nombreuses sociétés se sont développées en marge du capitalisme. Aujourd'hui le capitalisme global se développe dans tous les coins de la terre, mais ne pouvons pas encore dire que l'économie capitaliste est le facteur principal qui structure les sociétés.

Notre conception de la justice change, elle est dynamique. La validité et le sens de nos thèses ne sont pas absolus, mais dépendent du moment historique et du contexte à partir duquel nous jugeons. Aujourd'hui, il nous semble que ce sont les caractéristiques les plus appropriées dans le contexte de la globalisation, de la crise écologique, de la culture des droits de l'Homme, entre autres facteurs. Mais, nous le disons catégoriquement, rien ne garantit qu'elles ne changent pas à l'avenir. Aujourd'hui, il nous

semble incroyable que l'esclavage ait été toléré pendant des siècles. Les nouvelles générations trouveront peut-être grotesque l'existence, dans nos sociétés, de l'exploitation économique, du racisme, du machisme, de l'homophobie, etc. Ou peut-être les nouvelles générations nous critiqueront-elles pour ne pas les avoir suffisamment intégrés dans la justice sociale, ou pour ne pas avoir considéré les animaux et la nature. Ou peut-être découvrirons-nous de nouvelles formes d'injustice.

Actuellement, qui devrait décider comment interpréter et mettre en œuvre la justice? Tous et toutes, le *démo*. L'auteur de la justice sociale n'est pas le théoricien ni le politicien, mais la communauté démocratique précisément touchée par ces problèmes. La légitimité de l'interprétation et la mise en œuvre de la justice sociale est accordée par la communauté politique au moyen des procédures démocratiques. L'académicien, le dirigeant, l'activiste social (ou autres) sont des acteurs ayant des rôles spécifiques, mais aucun d'eux n'a le pouvoir absolu de déterminer ce qui est juste. Des événements mondiaux (comme

l'opposition à l'invasion de l'Iraq par les USA et ses alliés ou les protestations des "indignés" (acc à la crise économique 2008-2011) montrent qu'une communauté démocratique globale émerge lentement. Différentes communautés démocratiques (locales, nationales ou internationales) doivent être reconnues comme les auteurs de la justice.

La démocratie garantit-elle la justice? Non. La démocratie n'est pas intaillible, mais elle est rectifiable et, par conséquent, perfectible. Il n'existe aucune société (encore moins si la scène est globale) où tous les citoyens vivent une égalité de conditions quant à la participation démocratique à ses affaires. Plus de deux siècles d'expansion de la démocratie moderne ont

démontré, parfois dramatiquement, les erreurs de cette dernière. On a souvent opprimé "démocratiquement" certains groupes (les pauvres, les femmes, les indigènes, les homosexuels, les migrants, etc.). Néanmoins, il est aussi vrai que nombreux des groupes opprimés conquièrent démocratiquement leur propre position dans la démocratie. La démocratie soutient ce paradoxe: elle peut se développer ou s'annihiler elle-même. Elle est le moteur du pouvoir public, des citoyens, pour tout transformer, y compris se transformer elle-même. L'objectif est qu'une société démocratique (locale, nationale ou globale) s'auto-analyse et s'auto-évalue afin de devenir de plus en plus participative et juste.

Rendre la justice opérationnelle au XXI^e siècle

Raúl González Fabre, SJ

(Comillas Pontifical University- Pueblos Unidos, Madrid).

Au cours des quarante dernières années, le corps apostolique de la Compagnie de Jésus a sérieusement examiné le lien entre la défense de la foi et la promotion de la justice. On peut dire que l'effort est orienté principalement sur la Alpha réalisation du lien entre la foi et la justice sur laquelle insista la CG32 pour faire le lien entre la foi et la justice.

Pour prendre la justice au sérieux

Au cours des quarante dernières années, le corps apostolique de la Compagnie de Jésus a pris au sérieux le lien entre la défense de la foi et la promotion de la justice. Le corps apostolique inclut les jésuites et beaucoup d'autres personnes qui partagent l'inspiration spirituelle ignacienne, assument des responsabilités dans les œuvres et les actions de la Compagnie ou y contribuent de quelque autre manière. Il s'agit d'un collectif très vaste, aux contours indéterminés et qu'il n'est pas facile de définir. En tout cas à son sujet on peut dire qu'il essaie de réaliser le lien

entre foi et justice que soulignait la CG 32. L'évangélisation est la proclamation de la foi qui se met en œuvre en aimant les hommes : elle ne peut se réaliser vraiment sans la promotion de la justice. Celle-ci conditionne la fécondité de toutes nos tâches apostoliques... (13A, 28-29).

Le sérieux avec lequel cette idée de la mission de la Compagnie a été prise est visible dans la multiplication des œuvres sociales, l'essor significatif de notre pensée théologique, les prises de position sociopolitiques, des revues jésuite ou dans les conflits dans lesquels nous avons été impliqués parfois jusqu'au martyre à cause de la justice. On peut retrouver ce sérieux en tant que dimension

agissante et persistante dans la plupart des œuvres de la Compagnie, même dans celles qui au premier abord paraîtraient moins 'sociales'. Le lecteur peut chercher ses propres exemples. On trouvera difficilement le collègue, l'Université, la paroisse ou le directeur spirituel jésuite qui ne proposerait aucune sensibilisation au sort des pauvres et des marginalisés, aucune analyse des causes de leur situation, aucune possibilité de contact et de travail direct avec eux, aucun stimulant pour prendre des engagements sociopolitiques de grande portée.

Voici donc notre première manière de prendre au sérieux la question de la justice ; nous pourrions la qualifier de subjective. Après quelques années d'effort, de tension et même de conflit interne, l'engagement en faveur de la justice en tant qu'exigence de l'évangélisation, est maintenant solidement enraciné chez nous. J'ose dire qu'il nous définit, il définit notre expérience de foi. Lors de ces dernières décades, on a beaucoup parlé et écrit sur cette dimension subjective dans les milieux jésuites.

La discussion interne a cependant été moins intense au sujet de la dimension objective de notre engagement, elle

tourne autour de la question suivante : en quoi consiste et comment se réalise efficacement la justice en faveur des pauvres ? Tandis que la dimension subjective engage le débat à partir de notre engagement spirituel, la dimension objective le fait sur la réussite dans sa réalisation et sur les résultats effectifs. Enfin, s'agissant d'amour, le but de la promotion de la justice n'est pas notre propre bénéfice, mais celui des autres, celui des victimes de l'injustice. Il ne suffit pas que notre engagement nous définisse bien, il doit également servir vraiment à l'autre en lui rendant justice, ce qui les seules bonnes intentions ne garantissent pas.

Les aspects d'effectivité objective du travail pour la justice sont constamment discutés au sein des œuvres d'apostolat, mais aussi dans les équipes d'apostolats différents dont les actions visent à avoir des répercussions sociopolitiques, mais nous avons moins de production écrite, moins d'occasions d'échange systématique, moins d'idées personnelles et moins de consensus partagés sur les objectifs et les méthodes de promotion de la justice, et les symboles religieux.

Cela n'aurait pas beaucoup d'importance si la question de la

justice se jouait fondamentalement à l'échelle nationale. Cette échelle est à peu près couverte par les provinces de la Compagnie, dans lesquelles le dialogue de discernement est le plus intense ; il intègre des jésuites, des religieuses et des laïcs. Si la justice dépendait surtout d'événements et de décisions concernant chaque pays la Compagnie pourrait se contenter de soutenir une communauté dans le cadre de la dimension subjective de notre engagement à son égard, et donc accepter des spécificités nationales très différentes de la dimension objective de cet engagement.

La réalité, cependant, nous empêche de nous contenter d'un tel schéma parce qu'une partie de plus en plus grande de la justice ou de l'injustice qui nous intéresse se définit (et elle est déjà en train de se définir) à l'échelle globale. Les sociétés nationales ne peuvent résoudre isolément que les aspects qui n'affecteraient pas d'une manière significative leur position sur les marchés ; quand l'économie entre en jeu, les nations se diluent dans le marché global.

C'est pour cette raison que, si nous non prenons au sérieux la réalisation objective de la justice, nous devons construire une capacité d'influence et d'action

globale et pas seulement nationale. Nous devons rechercher, dans le domaine objectif de la réalisation de la justice, une communauté d'idées et de sentiments aussi importante que celle déjà atteinte dans le domaine subjectif de l'engagement spirituel en faveur de la justice. C'est seulement ainsi que cet engagement sera à la hauteur du moment historique.

Notre moment historique

Pendant la seconde moitié du XXe siècle, dans quelques endroits du monde (Europe occidentale, Canada, Australie, Etats-Unis peut-être) il semble que l'on ait trouvé la formule d'un développement raisonnablement équilibré dans les domaines économique, social et politique. Cette formule consistait en : a/des économies capitalistes opérant dans des marchés nationaux /b un Etat-providence qui régulaient ces marchés et redistribuait environ 40% du produit national par le biais de services publics universels, /c une démocratie représentative avec une certaine décentralisation et division des pouvoirs, pour gouverner l'Etat-providence et grâce à lui les marchés nationaux.

Ce schéma était loin d'être parfait. Entre autres il a été accusé d'exploitation impérialiste des peuples du Tiers Monde pour soutenir les hauts standards de vie des pays développés (reproche davantage fondé à l'encontre des États-Unis ou de la France qu'à l'encontre du Danemark ou du Luxembourg) et de méconnaître l'impossibilité écologique de soutenir les niveaux de consommation que les sociétés de bien-être atteignaient. Malgré de telles accusations, beaucoup de pays essayèrent de se développer en prenant la voie du capitalisme démocratique avec un Etat-providence et quelques-uns y parvinrent.

Bien sûr pour suivre ce schéma il fallait que l'Etat fût capable de réguler efficacement les marchés. Les obstacles au mouvement des capitaux et des marchandises faisait que le secteur extérieur de chaque économie était assez limité et permettaient l'existence de marchés nationaux sous des gouvernements nationaux. Grâce à cela, le contrôle politique des marchés était possible avec une gouvernance politique suffisamment saine ; cela donna de bons résultats socio-économiques (en tout cas meilleurs que ceux de n'importe

quel autre régime que l'humanité ait connu).

Nous vivons plus cependant à cette époque. Au cours des trente dernières années le capital a submergé les structures politiques qui ont été mises en place au cours du XXème siècle pour le réguler. Les échanges commerciaux se sont globalisés et ont ainsi échappé en grande partie au contrôle politique. L'initiative du capital ne s'engage plus sous l'autorité d'un Etat mais transversalement aux Etats qui maintenant doivent rivaliser par des investissements. Les équilibres atteints dans certaines parties du monde au cours de la seconde moitié du XXème siècle sont en train de s'écrouler depuis les années 80.

Cela ne doit pas surprendre. L'activité la plus lucrative du capital privé, celle qui ne dépend pas de positions de force, la mise à profit illégitime d'asymétries informationnelles, l'externalisation induite des coûts, ou la corruption de politiques ou de fonctionnaires d'état se fait dans des relations dans lesquelles les parties entrent volontairement parce qu'elles en bénéficient. Ce sont des jeux de qui perd-gagne et même, avec un peu de chance des jeux dans lesquels les parties

engagées gagnent sans que personne d'autre ne perde.

Ces relations de marché sont plus faciles à réaliser que les relations juridiques aux lesquelles se fondent les Etats. Elles se reproduisent et se diffusent avec plus de facilité et par conséquent plus rapidement. En somme, acheter et vendre exige seulement une reconnaissance mutuelle de la propriété de l'autre et un langage minimum par lequel on s'entend sur les termes de l'échange. On peut même négocier par gestes, sans même parler la même langue. La transaction de marché est une relation souvent fugace qui prend fin avec l'échange des objets et n'exige pas que l'on sache grand-chose de l'autre, ni qu'on ait confiance en lui en dehors du moment de l'échange, ni qu'on s'engage à son égard en dehors de la livraison dont on a convenu.

Les relations juridiques requièrent au contraire des conditions beaucoup plus exigeantes de connaissance de l'autre, de communication avec lui et de stabilité de la relation, se placer sous la même loi signifie que l'on accepte des règles et des procédés complexes que toutes les parties doivent comprendre de la même manière. Ces règles seront effectives, non seulement au moment présent, mais encore

dans des avens difficiles à prévoir. Elles demandent par conséquent que l'on parle le même langage au moins en ce qui concerne les comportements publics, que l'on connaisse suffisamment l'autre pour évaluer son degré de fiabilité à long terme, qu'on le reconnaisse en tant que concitoyen et que l'on s'engage à vivre avec lui sous une loi commune. Les relations juridiques demandent pour s'établir plus de temps que celles de marché, et par conséquent se diffusent plus lentement.

Ainsi donc dès que le développement technologique l'a rendu économiquement possible, les relations de marché se sont globalisées. Il suffit de voir l'origine des produits offerts dans n'importe quel magasin du monde, qu'il s'agisse d'un pays riche ou d'un pays pauvre. Tentés par les possibilités de croissance et de bien-être offertes par le partage international du travail, et la spécialisation compte-tenu des avantages comparés, les états ont démantelé une grande partie des barrières qui faisaient coïncider le marché avec le territoire national. Ils ont facilité le flux transnational des capitaux, des marchandises et des symboles de la consommation. Les relations marchandes

faciles à établir, comme nous l'avons expliqué plus haut, se sont globalisées, offrant ainsi de nouvelles opportunités de consommation et de développement. Elles ont généré en même temps des dynamiques difficiles à contrôler qui entraînent de grands risques globaux. Les relations politiques, beaucoup plus lourdes et complexes, ne se sont encore jamais développées dans de telles proportions.

Notre époque est une époque de transition. Le capital a échappé une fois encore aux institutions politiques qui permettaient de l'ajuster au développement social. Le principal défi de notre temps est de construire des institutions politiques globales capables de gouverner les relations économiques globalisées.

En Occident tout au moins, ce n'est pas la première fois que nous nous trouvons face à un tel défi : d'autres fois comme pour le capitalisme commercial du XIV^{ème} siècle ou lors de la révolution industrielle du XVIII^{ème} siècle, le capital a devancé les institutions politiques et a produit des dynamiques qui créaient de la richesse mais généraient en même temps de graves instabilités et des conflits sociaux. En conséquence les sociétés durent chaque fois améliorer la gouvernance politi-

que (successivement dans les cas cités : l'Etat national et l'Etat-providence) pour contrôler les effets pervers du capital débridé tout en conservant en mêmes temps les avantages de son expansion en termes d'efficacité, d'innovation et de coopération sociale accrues. Pour chacun des deux exemples européens que nous avons mentionnés, la période de transition entre le déploiement capitaliste et la consolidation des institutions politiques, adéquates pour le réguler a été d'environ 200 ans.

Il n'y a donc pas de raison de désespérer lorsque nous voyons de si grandes forces hors contrôle ni si nous semble éloigné l'horizon de la construction institutionnelle nécessaire pour endiguer ces forces. Peut-être faudra-t-il un siècle ou deux de patient travail pour parachever un tissu institutionnel mondial capable de contrôler l'action des capitaux transnationaux sur des marchés globaux.

Et maintenant qu'est-ce qui est en jeu dans les dynamiques globales et d'autres connexes comme celles de l'environnement ou de la démographie qui demanderaient une organisation institutionnelle globale et ne pourraient être traitées seulement par le biais des Etats nationaux ? Les opinions sur le

sujet sont assez convergentes dans les cercles qui s'occupent de ces choses de sorte qu'il suffira de recueillir dans l'épigraphie suivante, celle et un auteur bien informé.

Questions en suspens

En 2002, l'économiste luxembourgeois Jean-François Rischard qui était alors vice-président de la Banque Mondiale a publié un livre : « High Noon : twenty global problems, twenty years to solve them » (New-York basic Books). Dans la rétrospective de presque dix ans, sa liste de problèmes globaux nous aide à nous situer. La voici :

A. *Partager la planète : problèmes autour des « biens communs » globaux*

1. Réchauffement global.
2. Pertes de biodiversité et d'écosystèmes.
3. Epuisement des ressources de pêche.
4. Déforestation.
5. Déficits en eau.
6. Sécurité et pollution des mers.

B. *Partage des droits humains, problèmes qui demandent un engagement global*

7. Accroissement massif de la lutte contre la pauvreté.
8. Maintien de la paix, prévention des conflits, lutte contre le terrorisme.
9. Education pour tous.
10. Maladies infectieuses globales
11. Facture numérique.
12. Prévention et secours face aux catastrophes naturelles.

C. *Mise en place de normes communes*

13. Réinventer les impôts pour le XXIème siècle.
14. Règles pour la biotechnologie
15. Une architecture financière globale.
16. Trafics illégaux de drogues.
17. Règles de commerce, investissement et concurrence.
18. Droits de propriété intellectuelle.
19. Règles pour le commerce électronique.
20. Règles internationales pour le travail et les migrations

Tout un chacun pourra ajouter ou ôter un élément en fonction de ses sensibilités. En ce qui me concerne, j'aurais ajouté le thème des droits civils et

politiques, par exemple, qui sont aussi devenus un sujet global capable de générer des instabilités et des migrations transnationales, mais il est vrai que Rischard a pratiquement atteint son objectif qui est de nous offrir une liste de sujets à régler en faveur d'une humanité qui constitue déjà, sans doute, une seule société économique et biologique, mais toujours pas politique.

Chacun de ces problèmes affecte les trois qualités désirables pour tout système social et aussi pour la société économique globale : stabilité, efficacité et justice. Les trois éléments sont la clé de la durabilité de la présence humaine sur la terre, de sorte qu'avec eux, c'est considérable ce que nous mettons en jeu.

Il s'agit de questions imbriquées dans la dimension économique. D'une part, beaucoup de ces problèmes demandent un investissement considérable de ressources pour être abordés. Pour qu'ils le soient efficacement à l'échelle globale, il faudrait une redistribution internationale des ressources, d'envergure comparable à ce qui se fait à l'intérieur des pays. D'autre part la résolution de quelques-uns de ces problèmes a des conséquences immédiates sur la concurrence économique entre nations. L'adoption de

telle ou telle règle donnerait des gagnants et des perdants à court terme : des nations souveraines qui se sentiraient perdantes pourraient bloquer les accords. En outre la plupart des problèmes que Rischard signale, se réfèrent à des ressources naturelles ou à des biens communs qui concernent l'humanité entière. La répartition des coûts et des bénéfices que l'on tirerait à prendre soin de ces ressources, et à produire ces biens communs constitue un autre défi qui jusqu'à ce jour s'est avéré très difficile à relever pas des accords entre nations.

En résumé, les grands problèmes que Rischard identifie, ne peuvent se résoudre qu'en construisant une capacité d'action collective globale capable de remettre en question les vieux concepts de la souveraineté nationale pour donner lieu à une nouvelle gouvernance mondiale dans la ligne de ce qu'a demandé Benoît XVI (*Caritas in veritate* 67). Si l'on échoue dans cette tâche historique et si chaque Etat national s'enferme dans la défense de ses intérêts immédiats, en essayant de résoudre ses problèmes à son seul profit, il faut s'attendre à des catastrophes et à de graves conflits autour de ces grandes questions globales qui tourneraient en crise. L'exemple de l'actuelle crise financière est

suffisant : étant donné que nous n'avons pas d'architecture financière globale (point 15 de Rischard) nous n'avons pas pu éviter la crise et nous n'avons même pas été capables depuis quatre ans qu'elle dure, de la contrôler.

Notre époque pose une série de questions en ce concerne la direction à donner à l'économie globalisée. On ne peut y répondre qu'en construisant une nouvelle gouvernance politique mondiale. Notre époque est une époque constituante. Les nouvelles institutions globales que l'humanité devra construire laborieusement au cours des prochaines décennies ou des prochains siècles requerront des accords fondamentaux sur les concepts de justice à réaliser. Tout corps social, tel que nôtre, qui voudrait contribuer à édifier une nouvelle gouvernance, devra proposer des idées cohérentes et réalisables à propos de la justice globale. Sommes-nous aujourd'hui en mesure de le faire ?

Nous, les jésuites

Comme nous l'avons indiqué dans la première épigraphe, nous sommes parvenus à nous engager avec sérieux pour la promotion de la justice en tant qu'élément de notre vocation

évangélisatrice. C'est une grande réussite qu'un corps apostolique aussi grand et vaste soit parvenu à cette syntonie spirituelle et ait développé des manières qui lui sont propres de la mettre en pratique par des milliers de petites initiatives dans le monde entier et qui font tache d'huile. La réussite est encore plus grande parce qu'elle inclut la montée d'une vigoureuse dimension sociale dans tous les apostolats jésuites : éducatifs, pastoraux intellectuels et assurément dans la formation aussi bien des jésuites que de leurs collaborateurs laïcs.

On peut définir cette action sociale jésuite, qui dépasse de beaucoup l'apostolat social, en paraphrasant la devise du Service Jésuite des Réfugiés, par ces trois mots : Accompanyer, Servir, Transformer.

Accompanyer se réfère à l'insertion personnelle dans le monde des pauvres, c'est partager leur chemin dans la vie dans une plus ou moins grande mesure et même « jouer son destin avec eux » pour reprendre l'expression de Ignacio Ellacuría.

Servir c'est apporter à ce chemin vital pour les pauvres nos propres capacités personnelles et collectives pour la production de la vie. Nous servons dans la pastorale,

l'éducation et la formation communautaire, mais souvent également dans l'assistance économique dans les tâches d'organisation et de gestion, dans la communication sociale, dans la médiation pour la paix.

L'action de Transformer (que le JRS traduit par Défendre dans son contexte de travail), donne pour but de modifier la manière qu'ont certains de traiter les pauvres, quand ce traitement est injuste. C'est la dimension à proprement parler politique de notre action sociale parce qu'elle se propose de changer les structures sociales qui rendent possible et reproduisent l'injustice, de combattre les idées qui légitiment de telles structures, de trouver des alternatives aux institutions qui les traduisent, de modifier les corrélations de forces sociales et politiques qui les construisent et les font perdurer, d'organiser les victimes injustement appauvries, de conscientiser et d'offrir des voies d'engagement à ceux qui restent à la marge, etc...

Cela correspond-il à ce que récemment nous avons appelé « incidence » ? Cela dépend de ce que l'on entend par « incidence ». Ce mot tel qu'il est employé dans le langage ordinaire des ONG cache plus qu'il ne révèle la richesse des moyens et des dimensions de la lutte sociale

pour la justice à laquelle le corps apostolique Jésuite a participé depuis l'époque de Rerum Novarum. En se plaçant du point de vue des motivations « incidence » est trop indolore, les nôtres n'ont pas été martyrs de l'incidence mais de la justice. « Incidence » évoque en outre une certaine technocratie des experts qui assument des causes pour plaider en leur faveur, plus que des pauvres qui s'organisent pour être les protagonistes de leur propre libération.

Plus important encore en ce qui concerne notre démonstration, « incidence » pourrait devenir un terme manquant politiquement d'envergure : il suggère « issues » plus que structures, des groupes d'intérêt (« concern ») plus que la société dans son ensemble, influence sur les décisions plus que reconstruction radicale des cadres dans lesquels se prennent les décisions. Comme nous l'avons signalé ce sont précisément ces cadres qui entrent tout à tour en crise. Montrant ainsi leur impuissance face aux problèmes massifs de la société économique globalisée, leur incapacité à créer des concepts de justice qui soient à la hauteur de ces problèmes.

Ce n'est pas que le mot incidence compris comme le font ordinairement les ONG soit dépourvu de sens ou soit en

aucune sorte pernicieux. Non, l'expertise d'incidence locale ou sectorielle à l'intérieur des cadres de décision établis, a sa place dans le travail de transformation sociale pour plus de justice. Mais elle ne constitue qu'une partie de ce travail ; ce n'est pas la seule. Elle ne constitue même pas la partie historiquement la plus remarquable : elle répond mieux aux possibilités variables du court terme (celui des projets qui se présentent pour être financés) plus qu'aux nécessités de fond de la transition historique dans laquelle nous nous trouvons. C'est pour cela que si nous parlons d'incidence comme synonyme du moment transformer de l'apostolat social, il faudra relire le terme avec soin.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, notre nécessité historique la plus importante repose sur la construction d'une gouvernance politique mondiale qui maîtrise le capital globalisé et régule les marchés que celui-ci a disséminé sur toute la terre afin de soumettre son impressionnante force au bien commun de l'humanité. Cette gouvernance politique globale devra avoir pour centre des concepts qui concernent la justice qui soient cohérents, auxquels il faudra donner une expression juridique.

L'apostolat social de la compagnie travaille depuis un

siècle à la réalisation effective de la justice. La plupart du temps, alors, l'échelle du problème, les instruments pour les aborder et les concepts de justice appropriés, étaient d'ordre national. A cette échelle, nous avons développé en beaucoup d'endroits une action d'influence significative, aussi bien à la base que dans les instances significatives, aussi bien à la base que dans les instances de décision.

Au cours des dernières décades, la solution effective des problèmes de justice de plus nombreux, a dépassé l'échelle nationale. Pour aborder ces problèmes les concepts de justice basés sur la société-pays, ni les instruments politiques de l'Etat national, ni les organisations conçues pour agir sur eux ne sont suffisants. Très souvent, non seulement ils ne suffisent pas, mais ils sont complètement inutiles parce qu'ils reposent sur la souveraineté nationale qui constitue le principal obstacle pour l'indispensable nouvelle gouvernance. Dans une société économique globale unique, certains résultats désirables au niveau national peuvent impliquer un préjudice injuste pour d'autres hors de la nation. Et les intérêts nationaux

peuvent paralyser la nécessaire action collective globale.

Probablement en raison de la structuration du corps apostolique de la Compagnie en provinces d'étendue nationale ou sub-nationale, nous avons été très lents à développer, et les idées de justice, et les formes d'organisation qui nous permettraient d'avoir une présence significative dans l'étape constituante qui s'ouvre pour le monde. Ce n'est pas par hasard si l'organisation de la Compagnie qui a su le mieux sauter le pas de la politique globale sur son terrain spécifique d'action a été le JRS qui ne dépend pas de provinces. Mais l'action du JRS est encore une incidence sectorielle en faveur de groupes d'intérêt définis. Elle ne couvre pas tous les aspects dont il faut tenir compte pour générer une nouvelle gouvernance mondiale pour les migrations des pauvres par exemple.

Ceux qui maintenant travaillent en incidence sectorielle et/ou locale à partir du corps apostolique de la Compagnie sont amenés par leur travail même à se pencher, souvent avec perplexité sur des questions globales qui ne se résolvent pas en généralisant les intérêts des groupes qu'ils défendent. Ils constatent que la société économique globale

possède un degré de complexité supérieur à celui des situations nationales avec lesquelles nous sommes habitués à nous battre. Cette perplexité face au problème de l'organisation de la nouvelle société globale, que nous ressentons peut-être tous, constitue un bon point de départ pour les tâches fondamentales qui sont devant nous.

Conclusion: trois tâches fondamentales que nous ne prenons pas assez au sérieux.

1. Nous devons reconnaître qu'un nombre croissant de problèmes de justice et de durabilité de la société humaine ne peuvent être traités à l'échelle nationale.

Si nous voulons réussir à avoir la capacité d'agir efficacement sur eux, en faveur de la justice telle que nous la développons depuis un siècle à l'échelle nationale nous devons nous organiser pour la lutte en faveur de la justice à l'échelle globale. Cela demande un changement d'horizon mental, une volonté d'investir sérieusement en initiatives transnationales, de trouver un modèle commun pour le discernement, l'organisation et l'action à l'échelle internationale, et de disposer d'une coordination centrale de tous ces processus. Celle-ci ne

peut trouver, qu'à la Curie Générale, car seul le Père Général a une mission spécifique en ce qui concerne la globalité.

2. Nous devons reconnaître que les actions d'incidence ponctuelle, locale sectorielle, etc... que nous développons tant à l'échelle nationale que, dans une moindre mesure à l'échelle internationale constituent des avancées de valeur, mais insuffisantes en elles-mêmes face à l'entrevue du défi historique qui se présente à l'humanité. Ce défi consiste en la construction d'une gouvernance politique capable de soumettre les marchés au bien commun humain.

Passer de l'échelle nationale à l'échelle globale n'implique pas seulement d'étendre ou de coordonner notre travail sociopolitique actuel, mais aussi de porter son ambition jusqu'à prétendre avoir une influence effective sur les processus constitutants de la nouvelle gouvernance, qui sont déjà à l'œuvre. C'est d'eux que dépendra essentiellement la justice possible aux niveaux locaux et sectoriels au cours des siècles à venir.

3. A propos de tout ce qui a été dit précédemment nous devons reconnaître que notre motivation spirituelle (subjective) commune pour nous engager en faveur de la

justice et que nous avons réalisée dans le corps apostolique universel de la Compagnie ne se traduit pas automatiquement en capacité d'action à l'échelle globale.

En fait nous n'avons pas cette capacité. Elle nous fait encore plus défaut lorsque nous nous écartons de l'incidence sur les politiques sectorielles du moment, et lorsque nous tournons notre regard vers les processus constitutants des nouvelles institutions globales qui détermineront quelles politiques seront possibles à l'avenir. La motivation spirituelle partagée constitue une base d'énorme valeur, mais ce n'est qu'une base pour parvenir à une effectivité objective face aux défis lancés par la justice à notre époque, pour promouvoir vraiment la libération des pauvres, il nous faut construire sur cette base spirituelle des concepts partagés de justice globale, et sur ces concepts, des modes d'organisation qui les proposent à partir de mouvements sociaux jusqu'aux instances où ont lieu les discussions constitutantes de la nouvelle gouvernance mondiale.

La Compagnie de Jésus peut, et doit se sentir très petite face à la complexité du monde, face au pouvoir des forces économiques et politiques qui y sont en action face à la richesse spirituelle et

morale d'autres traditions et d'autres groupes, mais elle ne doit pas renoncer à l'ambition fondamentale de rapprocher effectivement des pauvres de la terre, la Justice du Royaume de Dieu, pour le salut de tous. Cela

exige selon nous d'assumer ces trois tâches fondamentales, d'abord sur le terrain des idées et de la discussion, ensuite sur celui de l'organisation et de l'action.

Foi et Justice : une mise à jour

Mary Nolan

Dans cet article l'auteur met en évidence comme la foi et la justice sont inséparables dans une authentique vie chrétienne ignacienne et elle développe quatre tournants et questions clé qui ont profondément influencé sa vie.

Le jour de la fête nationale australienne, le 26 janvier 2011, j'ai été élevée à la dignité de membre de l'ordre de la Australia General Division. Pour *'dévouement auprès des personnes ayant subi des lésions au cerveau, particulièrement comme défenseur d'une prise en charge adaptée à l'âge.'* En juillet, à l'assemblée de la province jésuite d'Australie, j'étais une des cinq laïcs qui reçurent la Médaille des Compagnons². En 2002, j'ai reçu un prix des droits de l'homme pour *'mon travail novateur et pionnier qui porte la question des jeunes gens en maisons de soins à la connaissance du grand public.'* Et, en 2005, un documentaire radio *"Locked in*

with friends " dans lequel apparaît notre fils Christopher et des amis, a gagné le prix des droits de l'homme des médias. *En dépit des difficultés, les amis de Chris ont appris que les fortes amitiés survivent aux pires tempêtes et qu'on peut converser avec quelqu'un qui n'a pas la capacité de parler.'*

Comme Marie, notre modèle de mission en CVX, je me demande comment tout cela a pu se faire et je médite toutes ces choses dans mon cœur. Je remercie le Seigneur pour sa grâce qui nous a amenés jusqu'ici et pour sa puissance qui travaille en chacun de nous et peut faire infiniment plus

² Citations de l'assemblée provinciale jésuite d'Australie
http://www.cjcaustralia.org.au/download/Citations_Mary_Nolan_2011.pdf

³ <http://www.abc.net.au/local/stories/2010/12/09/3089347.htm> pour écouter l'audio, cliquer sur «Locked in with friends» (Enfermé avec des amis)

que ce que nous pouvons demander ou imaginer.⁴

Foi et justice sont inséparables dans une authentique vie chrétienne ignacienne. Comme le dit le prophète Michée, nous sommes appelés à "pratiquer la justice, aimer la miséricorde et marcher humblement avec notre Dieu" (Mi 6, 8).

Après une anecdote, je vais développer quatre tournants et questions clé dans ma vie qui ont profondément influencé ce que je suis et tout ce que je fais. Ensuite, je donnerai des exemples de mes manières de faire et quelques réflexions sur ces exemples.

Je commence par une anecdote. Il y a quelques années, un 25 mars, fête de l'annonciation et journée mondiale de la CVX, j'emmenais Christopher en promenade. Tout en marchant, j'expliquais que c'était la fête du "oui" dans la foi de Marie au Père. Elle ne savait pas ce que l'avenir lui réservait ni comment le Père donnerait forme à ce oui. Je confiais à Chris que le matin, dans ma prière, j'avais eu le sentiment intense que quelque chose était à l'œuvre dans l'horreur et la souffrance de sa situation. Chris était très attentif. Puis j'ajoutais : "Chris, si jamais Dieu me permet d'arriver aux portes du Paradis, je vais avoir

un sacré paquet de questions à lui poser !". A ce moment-là, Chris a éclaté de rire, la pensée du Seigneur devant faire face à la foule de mes questions, était amusante.

Un journaliste reprit cette anecdote dans un article pour un quotidien et me raconta que beaucoup de personnes en avaient fait des commentaires. Des années plus tard, des gens m'ont dit leur surprise et leur attrait pour un Dieu qui est ouvert aux questions et qui nous rejoint même dans le pétrin. J'avoue que c'est cette image que j'ai de Dieu qui m'a conduite à formuler des questions plutôt qu'à trop réfléchir. Il se trouve que cela rejoint certaines personnes.

Tournants de vie, questions clé, foi et justice

Je suis née en 1943 pendant la seconde guerre mondiale. Je suis l'aînée d'une famille de cinq enfants qui vivait simplement sur une ferme du comté de Victoria dans une paroisse catholique. Les catholiques et les non-catholiques n'avaient que peu de contact et la bigoterie était très répandue. La musique, les vives, l'hospitalité et le partage faisaient partie de la vie.

Le ménage de mes parents subit des pressions familiales et financières. Leur relation com-

⁴ Ephésiens 3:2

mença à s'altérer quand j'avais environ dix ans. J'étais une enfant intelligente et pieuse, attentive aux signes de discorde. J'essayais de rester en paix, priant pour que nous puissions être comme les "bons catholiques" qui avaient l'air parfaits.

Premier tournant

Le premier tournant de ma vie eut lieu à Noël 1957 quand j'avais 16 ans. Ma mère quitta mon père, ce qui était quelque chose d'inconnu dans la région, et un scandale dans les milieux catholiques. Ma mère nous donna le choix de rester ou de partir avec elle. Nous nous sommes installés dans la ville la plus proche, Bullarat. Ce déménagement fut très dur. Beaucoup de ceux de notre précédente paroisse traversaient la rue pour ne pas nous croiser. J'ai fait l'expérience d'un profond rejet et d'un brulèvement. Encore maintenant, le bon esprit me rappelle cette expérience pour me conduire et m'enseigner, et le mauvais pour m'apporter peur et découragement.

Maman et Papa vécurent séparés le reste de leur vie mais ils s'aimèrent l'un l'autre jusqu'à leur mort. J'ai mis des années à me rendre compte que les suppositions et les jugements des personnes extérieures à la famille faisaient plus de mal que ce qui se passait vraiment à l'intérieur. Et ceux qui se

posaient en juges croyaient qu'ils avaient raison mais ils étaient abusés par la loi plutôt que guidés par l'esprit.

Une question clé se posa à moi : que veut dire être chrétienne catholique et est-ce que je veux l'être?

Bien que beaucoup pensaient que j'embrasserais la vie religieuse, je savais dans mon cœur que ce n'était pas ma vocation.

Je devins radiologue et me mariai à mon époux John en 1965. Nous nous sommes installés dans sa ferme familiale à Meredith où les catholiques sont en minorité. Là, j'ai participé à mon premier groupe inter religieux et mon voisin protestant m'initia à la prière avec l'Ecriture. Nous avons eu deux enfants, Marie-Louise et Christopher. John et moi étions actifs dans la communauté et dans la paroisse par la liturgie, la musique et l'éducation religieuse des enfants. Je travaillais dans les hôpitaux, lisais beaucoup et dans ces années post Vatican II, suivais des cours pour adulte en théologie et en Bible. Je cherchais à comprendre la foi et mon appartenance à l'Eglise.

Tournant n°2: chercher Dieu, trouver CVX

Au milieu de ma trentaine, je menais une existence agitée et je sentis qu'un 'davantage' me faisait signe pour ma vie et ma prière. A cette époque, la situation de la paroisse était difficile, avec des personnes qui quittaient paroisse et Eglise. John et moi avons formé un petit groupe qui se retrouvait pour prier et chercher son chemin. Je devins responsable du groupe et au bout d'un an, cherchais à prendre contact avec l'Eglise plus large. Nous avons essayé des mouvements catholiques mais d'une certaine façon, je savais que ma vocation n'était pas là. J'ai trouvé "You " du jésuite Mark Links. Pendant plusieurs mois, j'ai prié avec ce programme de prière ignatienne.

Ma question devint: que veut dire d'être une femme laïque catholique mariée dans l'Eglise d'aujourd'hui (post Vatican II) et comment est-ce que je peux le vivre pleinement?

En 1982, dans le magazine jésuite *Madonna* que je lisais, je fus attirée par la première retraite et session de la communauté CVX à Sydney. John m'encouragea à aller à Sydney en 1983 et j'y fis ma première retraite en silence personnellement accompagnée de huit jours suivie de cinq jours de session de la CVX.

Je n'avais jamais rencontré de jésuite avant ni fait de retraite en

silence personnellement accompagnée et j'étais la première laïque que le père jésuite Gérald Coleman accompagnait. Pendant la retraite, quelque temps auparavant, j'avais demandé au Seigneur dans quoi il m'embarquait. Mais la retraite fut pour moi une profonde expérience de Dieu, un sentiment d'appartenance, la certitude d'être "à la maison " et d'avoir trouvé le lieu de vie chrétienne auquel j'étais appelée.

Par la suite, je suis retournée faire des retraites de huit jours selon les Exercices Spirituels avec le père Gérald et nous sommes devenus de grands amis dans le Seigneur. Le père Gérald avait grandi dans une paroisse et une école jésuite et puis était entré chez les jésuites. Il était imprégné de spiritualité ignatienne et de manière de vivre jésuite. Je savais que j'avais été conduite vers cette voie ignatienne pendant des années sans le savoir et que je m'engageais dans un langage, un cadre et une structure vieux de plusieurs siècles que je connaissais peu. Nous avons continué à converser ensemble, moi avec ma manière toute simple de laïque et lui, avec sa manière religieuse très structurée. Et des trésors enfouis ont commencé à apparaître à chacun de nous quand nous avons confronté le langage et la pratique ignatienne à nos expériences personnelles de vie.

Ce fut ma première expérience de dialogue dans la différence entre laïcs CVX et jésuites.

À ce premier congrès CVX, j'ai rencontré Josée Gsell qui était alors secrétaire mondial de CVX à Rome. Elle me parla de sa communauté locale pendant les événements de 1968 à Paris qui comprenait des membres des deux parts en conflit. Ils furent capables de s'écouter et, en dépit des difficultés, de dialoguer dans la différence. Cette vérité toute simple mais profonde m'inspire et me motive encore aujourd'hui. Josée et moi sommes devenues bonnes amies.

Communauté de Vie Chrétienne (CVX). Après mon retour à Sydney, notre groupe local fut d'accord pour entrer en CVX et nous avons commencé à nous réunir tous les quinze jours avec moi comme accompagnatrice. J'allais à la rencontre annuelle et aux retraites, la plupart du temps à Sydney qui était à 12 heures de bus. Je souhaitais entrer plus profondément dans CVX et cherchais à clarifier le langage qui restait à la fois un blocage et une chance pour moi et les autres. Je cherchais souvent à clarifier et posais des questions pour m'assurer que j'avais bien entendu et compris ce que l'autre disait.

Le père Noël Bradford, alors assistant CVX, me demanda de

l'aider à organiser une session CVX à Melbourne et en 1984, j'ai rencontré pour la première fois, le père australien Patrick O'Sullivan qui était alors Vice Assistant mondial à Rome.

En 1986, après la première assemblée de la CVX Australie, nous avons discerné sur la question de devenir une communauté nationale CVX. Il n'y eut pas l'unanimité mais la réponse fut positive. Nous avons constitué une équipe du comté de Victoria et un an plus tard, l'assemblée élitait l'équipe service nationale. Je fus élue première responsable nationale et le restai trois mandats successifs jusqu'en 2000.

En 1990, je fus élue déléguée australienne à l'Assemblée mondiale de Guadalajara (où nos principes généraux furent adoptés). Je fus réélue en 1994 et devins vice-président mondial en 1998. Mes années de service dans l'équipe mondiale furent merveilleuses, riches et stimulantes. Écouter les communautés nationales dans leurs différences de culture, de langage et d'expérience en CVX et discerner comment aller de l'avant, apporte beaucoup de dialogue dans la différence. Beaucoup trouvèrent mon accent australien déconcertant et amusant !

En 1997, j'ai commencé à accompagner deux nouvelles équipes CVX et les accompagne encore. Les ombres et les lumières

de la société et de l'Eglise nous ont profondément affectés. La vérité et la confiance de nos rencontres ont été des cadeaux.

Le troisième tournant

Le troisième tournant de ma vie eut lieu le jour de la fête de la visitation, le 31 mai 1988, quand notre fille Marie-Louise mourut dans un accident de voiture à l'âge de 21 ans. Le silence est ce qui convient le mieux à la mort d'un enfant. Je me suis demandé si je pourrais survivre et si notre mariage pourrait survivre. John et moi n'avons tout simplement pas pu être là l'un pour l'autre de la même manière. Grâce à Dieu, famille et amis nous portèrent. 23 ans après, l'âpreté de la souffrance reste. Ma prière consistait simplement à venir vers Dieu telle que j'étais, pleine de colère et de douleur. Et Dieu me rejoignait là.

La mort de Lou eut un effet sur chacun de nous et notre famille entière. Elle avait un don pour vivre pleinement le moment présent et elle changea nos attitudes devant la vie et la mort. John, Chris et moi fûmes proches et attentifs les uns aux autres, nous donnions honnêtement notre avis et respectons le point de vue de l'autre. Christopher termina sa troisième année d'études de droit et d'économie à l'université et prit une année sabbatique en 1989 en vivant et travaillant à Cincinnati chez les

Jésuites et voyageant sac au dos en Amérique Centrale.

En 1991, Chris qui avait un grand talent de réalisateur et de nombreuses et diverses amitiés, réussit à rassembler les amours de sa vie : les gens, la musique et la terre. Avec deux amis, il initia un festival de musique dans un amphithéâtre naturel sur les terres de notre ferme. Il y eut 250 personnes. Le Meredith Music Festival (MMF) www.mmf.com.au est maintenant devenu un des meilleurs festivals d'Australie. L'assemblée environ 14000 personnes pour son 21ème anniversaire en décembre.

Le quatrième tournant de ma vie : bouleversement, catastrophe et coma. Un monde nouveau sans carte routière.

En mai 1996, Chris fut victime d'un arrêt des organes vitaux et d'un très grave accident vasculaire cérébral (AVC) à l'arrière. John et moi avec deux proches amis de Chris avons constitué un groupe pour prendre les décisions nécessaires pour lui. Après six mois de montagnes russes médicales et de coma, Chris se 'réveilla' en riant à une blague indiquant par là qu'il entendait et comprenait. Peu de personnes nous ont crus. A 28 ans, il alla vivre dans une maison de soins pour personnes âgées assurant des thérapies de rééducation. Nous fûmes plongés

dans un nouveau monde sans carte routière. Nous avons voyagé avec lui au gré des changements de contexte et de découvertes en neurosciences sur les capacités du cerveau à récupérer. Il est 'enfermé', il ne voit pas, ne parle pas, ne bouge pas mais communique non-verbalement et désire tellement vivre sa vie pleinement telle qu'elle est. Défendre Chris et ceux qui sont incapables de parler eux-mêmes m'a conduit en des lieux que je n'aurais jamais imaginés. Je le prie, Seigneur, aime moi et conduis moi!

Fci et justice – trouver un chemin

Famille et amis continuent le voyage avec lui et nous. En 1996, un AVC grave était considéré comme sans espoir. En 1999, en réfléchissant pour écrire sur le cas d'école de Chris, je me suis rendue compte (avec d'autres) que le modèle de partenariat que nous avions développé avec Chris était unique. *C'est-à-dire que ce que nous faisons et la manière dont nous le faisons ensemble, comment nous procédions et communiquions était unique et spécial, et Chris s'en trouvait mieux.* Je me suis rendue compte qu'instinctivement, j'adaptais une manière CVX de procéder et discerner et cela marchait à la fois pour Chris et pour ceux qui étaient dans l'équipe/réseau. En faire le récit était essentiel.

Ecouter/être auprès, interpréter, partager et dire à Chris ce que j'ai/nous avions observé et compris, discerner la réponse, envoyer et puis évaluer. Après en être restée sans voix, je trouvais ma voix et notre voix pour exprimer notre manière de faire dans cet article et pour la première fois je donnais la 'parole' à Chris et à nous.

Depuis lors, chercher un moyen d'avancer a souvent impliqué de travailler avec d'autres qui cherchent la justice. J'ai fondé, avec d'autres, trois groupes qui ont défendu avec succès un changement 'majeur, *tous proches des personnes qu'ils servaient.* Tous vivent de justice sociale. Beaucoup ne sont plus catholiques ou ne pratiquent plus. Comme hommes de foi, ils révèlent beaucoup d'eux-mêmes dans leur conversation. Le premier groupe s'appelait Inability Possibility 2001-2011. www.inabilitypossibility.org.au Il est né en réponse au long clignement d'œil de Chris pour dire oui. De jeunes volontaires (en majorité de CVX) et Chris planifièrent et construisirent un radear en mai 2001 pour mettre en lumière la situation critique des jeunes ayant subi de graves AVC et placés dans des maisons médicalisées. Ces volontaires étaient tellement bouleversés par l'isolement et la marginalisation des personnes comme Chris qu'ils continuèrent et formèrent une

association qui a fonctionné plus de 10 ans.

En 2001, aussi, quelques-uns d'entre nous portant le souci de cette question se demandèrent comment faire pour mieux travailler ensemble? Cette conversation mena à la création du YPINH Consortium. Au rassemblement national de ce consortium, il y eut plus de 400 personnes de tous les niveaux d'ONG, gouvernement, media et familles de chaque état et territoire d'Australie. Nous avons alors constitué une National YPINH Alliance www.ypinh.org.au. En 2004, nous avons appris que la maison médicalisée dans laquelle Chris vivait, allait fermer. Chris n'avait pas d'endroit où aller. John et moi avec 16 personnes de la famille ou des amis de Chris, nous réunîrrent pour discuter de ses besoins et du futur. Le groupe 'Que veut Chris' (WDCW en anglais) s'est réuni chaque mois depuis lors. Une campagne politique et médiatique efficace en 2005 aboutit en 2006 à un accord qui fait date entre l'état et les gouvernements fédéraux pour donner des fonds à un projet YPINH sur 5 ans. WDCW se concentre sur Chris et les manques spécifiques du système pour lui et ceux comme lui. Tous s'occupent de très près de Chris qui a maintenant 43 ans.

Dans tous ces groupes, j'ai instinctivement adapté le procédé CVX, la manière de faire en écoutant et discernant la voie à prendre, en respectant le langage des autres. Expérience, réflexion, action, évaluation ; discerner, envoyer, soutenir, évaluer.

Depuis 2000, nous avons soulevé et nommé **trois blocages majeurs pour Chris** et les autres comme lui. Nous avons progressé en les mettant au clair.

- Le premier est une impasse entre l'Etat et les gouvernements fédéraux au sujet de la responsabilité des besoins des jeunes gens handicapés dans des maisons médicalisées qui ne peuvent pas parler par eux-mêmes. L'analyse sociale et politique, en créant une prise de conscience de la société et l'accord historique de 2006 entre les différents niveaux de gouvernement ont apporté du changement. Mais le problème n'est pas résolu.
- Le second est, pour ceux qui comme Chris ont besoin de soins, le fossé philosophique et pratique entre le social (qui s'occupe des handicapés) et le médical (qui procure les soins)⁵. La culture dominante

⁵ Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans sa Classification Internationale du Fonctionnement, handicap et santé (FHS) 2001 identifié et appelé à réunir ces deux. En réponse

de l'individualisme et de la consommation est opposée à un authentique partenariat. Dans un travail publié par WDCW, Fr Herbert Alfonso s'explique la différence entre l'individualisme et le personnalisme⁶.

"Il y a un monde de différence entre 'individualisme' et 'personnalisme'. Une 'personne' veut nécessairement dire une liberté ouverte aux autres et non pas un être clos sur lui-même (ce qui serait de 'l'individualisme'), qui grandit, se développe et mûrit précisément grâce aux relations interpersonnelles qu'elle établit".

Le livre est important mais le chemin à faire est encore long.

- Les connaissances sur les capacités du cerveau à

à ces besoins, en 2008, le livre «Lésions Cérébrales Acquises» (LCA). Un modèle socio-médical de soins pour jeunes personnes avec lésions cérébrales sévères acquises. publié par WDCW

⁶ «Lésions Cérébrales Acquises (LCA). Un modèle socio-médical de soins pour jeunes personnes avec lésions cérébrales sévères acquises» publié par WDCW en 2008.

Alfonso, Herbert SJ, «La Vocation Personnelles 8th édition internationale réimprimée par le Secrétariat pour la Spiritualité Ignacienne, Borgo's Spirito 4 00195, Rome, Italie et Gujarat Sahita Prakash, B.P. 70, Anand 388001, Gujarat, Inde.

recupérer ont radicalement changé depuis le verdict sans espoir de 1996. Les avancées en neurosciences, neuroplasticité et les nouvelles techniques d'imagerie médicale ont révolutionné la recherche sur le cerveau - nouvel avant-poste de la science médicale. Notre point de vue collectif sur Chris comme « enfermé » a été confirmé.

Chris entend, comprend mais ne peut ni bouger, ni parler, ni voir. Il communique par des expressions faciales, des vocalises et un long clignement d'œil pour dire oui. Il a un grand sens de l'humour et continue de faire de petits progrès. En apprenant ensemble à faire attention et à 'lire' sa communication non verbale, il donne et reçoit comme nous-mêmes. Nous ne lui demandons pas simplement : que pouvons-nous faire pour toi? Mais aussi, pourrais-tu faire quelque chose pour moi? Chris n'est pas un récepteur passif mais une personne avec qui et sur qui compter. Il s'est acquis un but et

⁸ Bauby, Jean-Dominique «Le Scaphandre et le papillon». ISBN 1 85702 779 5 Fourth Estate Limited Great, Grande Bretagne, 1997 et le film du même nom en DVD 2007. Bauby a souffert d'une sévère blessure cérébrale semblable à celle de Chris. Son seul mouvement était le clignement d'œil qu'il utilisait pour dicter son livre

un sens dans la vie en changeant quelque chose pour lui et d'autres, et il est une lumière d'espoir. A présent, il mange. La saison dernière, il a gagné le concours de pronostics en football en utilisant son long clignement d'œil pour indiquer le choix de ses équipes. Il a une profonde influence sur beaucoup, y compris ceux qui viennent au Meredith Music Festival auquel il se rend et dans lequel il est toujours impliqué¹.

Motivations, réflexions

Vivre les Exercices Spirituels comme un style de vie nous change. Je me suis retrouvée vivant la grâce de la première semaine, à être aimée et acceptée comme je suis, avec l'énergie pour la mission du Christ comme réponse à cet amour. Souffrant avec les vulnérables (comme Criss), tenter de s'engager dans des organisations et des personnes qui peuvent épouser les valeurs chrétiennes mais qui ne les vivent pas toujours et qui peuvent mal utiliser leur pouvoir. J'ai ressenti profondément ce rejet - comme Jésus l'a vécu en étant avec les scribes et les

pharisiens qui préconisaient une chose et vivaient autre chose.

J'ai été gratifiée d'une expérience de conversion ignatienne et me bats avec l'espoir que les autres, en particulier ceux qui ont de l'autorité dans les associations catholiques, comprendront les choses comme moi. En dépit de toute mon expérience, comme femme laïque de CVX, je n'ai rien de l'autorité, par exemple qu'ont les ONG ou les Jésuites. Comment est-ce que j'avance sur un chemin ignatien? Il me semble que c'est en continuant comme Jésus en route vers Jérusalem, à vouloir l'échange, à vivre de la foi, non par la loi mais par le cœur.

Toutes les personnes de CVX vivant authentiquement selon la manière ignatienne, j'imagine, ont une chose en commun, une manière de procéder, d'écouter et d'être attentif à l'expérience de Dieu, de soi, des autres et du monde. Une manière de discerner, envoyer, répondre et évaluer à des niveaux personnels et communautaires. Cela peut sembler simple mais comme je l'ai découvert au long de ces dernières années, ce sont les moyens qui connectent les personnes entre elles et leur permettent de chercher la vérité ensemble². C'est le "comment".

¹<http://2011.ignat.com.au/supermarket-sacramental-nolan-chris-nolan-jack-and-mary-nolan/> vidéo clip des «pré and post blessings», <http://www.youtube.com/user/rdmanger> <http://www.youtube.com/watch?v=2t9BQhkkCfI> You tube clip de l'Ouverture du festival des Plaines dorées 2011 avec la famille Nolan.

² L'identité et la mission CVX. «Nous développerons ce que nous croyons

Je l'ai utilisé et adapté avec quiconque peut relire sa propre histoire, en rentrant en lui-même, et avec les groupes et les organisations dont j'ai parlé. Nous devons adapter notre écoute au langage de la personne même si ce langage n'est pas verbal et converser avec elle.

N'est-ce pas cela la conversation spirituelle?¹¹ Elle est basée sur l'écoute.

À Guadalajara en 1990, le vice-président mondial d'alors, Josefina Errazuriz disait que la CVX avait le potentiel pour changer les critères de jugement à l'œuvre dans nos sociétés. En dépit de nos incertitudes sur ce qui va venir, je sais que la CVX a ce potentiel.

être l'une des contributions les plus valables : une praxis de discernement et les habiletés d'écoute et de dialogue que nous avons apprises dans notre communauté. Nous nous en inspirons pour résoudre des conflits et prendre de bonnes décisions à tous les niveaux de la vie.» Mission Commune Australienne 1999 et Notre Mission Commune, Haïci 1998. «La mission est la qualité de présence que nous apportons au monde – famille, travail, activités, groupes auxquels nous appartenons, notre façon d'être dans le monde.»

¹¹ «La conversation et la parole de Dieu», Thomas J Cluney sj ISBN 0-912422-34-3 Institut des Sources jésuites 1978. «La conversation simple et amicale... était l'un des principaux moyens du ministère apostolique employés par saint Ignace ... et cette procédure a pénétré et renforcé toutes les autres activités plus visibles auxquelles ont été attribuées le succès des premiers jésuites»

"Mission: Partage d'une expérience avec une famille réfugiée"

Lara Kadouzian Haddad

Dans ce court article, Lara Kadouzian Haddad (CVX Liban) partage son expérience avec deux familles de réfugiés au Liban qui a marqué une grande partie de sa vie.

Être à l'écoute de l'autre. C'est ce que j'avais à donner et c'était la raison qui m'a poussée d'aller chez quelqu'un qui a besoin de parler de son passé pas lointain, de son présent tout ambigu et de son avenir qu'il attend avec peur, impatience et espoir. Etant moi-même avoir vécu cette expérience pendant la guerre au Liban, la rencontre de ces personnes ne m'était pas lourde ou un fardeau, au contraire c'était un temps de joie et de partage. Ce temps me rappelait quand nous échappions nous même, avec toute la famille, pour aller à Syrie chez ma Grand-mère maternel ; pour moi c'était un bon souvenir malgré les mauvaises causes et cela grâce aux gens qui nous accueillaient à cœur ouvert.

Mais il faut avouer que la guerre, surtout quand elle se prolonge, nous endureit les creurs d'une part et nous rend vulnérable d'autre part.

Moi, j'étais avec une jeune dame, Rindala (membre de la CVX), qui partagions la même idée d'emmener nos enfants avec nous pendant les visites car les deux familles que nous visitions avaient des enfants de même âge que les nôtres. Nous les deux étions ravis de voir nos enfants et les enfants que nous visitions en joie, et en harmonie. Nos enfants tenaient à ces visites et étaient tristes à chaque fois qu'ils ne pouvaient pas être avec nous. L'une des familles avait deux enfants : le garçon de 8 ans et la fille de 4 ans. L'autre famille avait 7 filles entre 20 et 3 ans.

Ce qui m'a touché le plus dans les partages de ces deux familles c'est que les parents ne se plaignaient pas de leur propre situation mais leur seul souci était l'éducation de leurs enfants dans un pays où la culture et l'éducation scolaire sont bien différentes ; c'est un défi qu'ils doivent affronter pour pouvoir s'accoutumer à de nouvelles habitudes et en même temps maintenir leur propre identité et leurs propres coutumes. De

plus, les enfants les plus âgés de la famille ne peuvent pas aller à l'école car ils doivent travailler et aider leurs parents.

C'est en résumé ce que j'ai bien aimé partager avec vous : mon expérience modeste avec ces deux familles qui m'ont marqué et qui m'ont donné beaucoup aussi.

Que le Seigneur soit leur guide dans chaque pas de leur vie.

Un an après mon retour d'Haïti

Ramiro Pampols SJ

Coordonnateur de la Mission des Ouvriers en Espagne

Dans cet article, l'auteur décrit sa propre expérience parmi les pauvres d'Haïti, après avoir travaillé pendant 28 ans à Barcelone, en tant que prêtre-ouvrier. En Haïti, il a collaboré avec ses confrères jésuites, prêtant service auprès des JRS et dans les écoles de Fe y Alegria et c'est dans ces contextes qu'il a connu, de première main, une pauvreté difficile à imaginer.

Lorsque l'on veut décrire un événement de notre vie alors que nous sommes déjà plusieurs années passé l'âge de la retraite, il est à la fois facile et difficile d'être évocateur. Je n'ai trouvé d'autre alternative que de raconter de manière entrelacée deux expériences qui continuent de marquer ma vie encore aujourd'hui.

La première s'est déroulée alors que j'étais prêtre-ouvrier dans un certain nombre d'usines à Barcelone. Cette expérience a duré 28 ans, soit une grande partie de ma vie active; celle-ci a aussi déterminé le déroulement tant de mon passé que de mon présent et très probablement fera la même chose pour mon avenir.

Cependant, à l'âge de 65 ans, âge de la retraite, je désirais redécouvrir quelque chose que mon engagement exclusif auprès de la classe ouvrière et des syndicats m'avait empêché d'approcher : le monde de l'extrême pauvreté.

En plus de cette préoccupation, l'option la plus importante pour moi, à 70 ans, était de servir dans le pays le plus pauvre d'Amérique latine, Haïti. J'y ai travaillé en collaboration avec mes compagnons jésuites œuvrant avec JRS et avec les écoles Fe y Alegria, Lawka ak ké kontan.

Les quatre années que j'y ai vécu ont contribué à approfondir ma compréhension du phénomène de la pauvreté matérielle et par

dessus tout, des pauvres eux-mêmes. Entendons-nous pour dire que le monde de la classe ouvrière européenne fait partie des pauvres du monde. À présent cela est beaucoup plus complexe et difficile à déterminer, malgré le fait qu'il y a, en ce moment, plus de quatre millions de chômeurs dans mon pays.

La pauvreté dont j'ai fait l'expérience en Haïti est beaucoup plus dure et difficile à imaginer. Après le tremblement de terre de janvier 2012 – dont j'ai personnellement ressenti l'intensité – elle s'est faite encore plus cruelle, si c'est possible.

Faire l'expérience de cette réalité sur une base quotidienne et de très proche a eu un énorme impact sur moi. Des images concrètes et des événements surgissent dans mon esprit à tout moment et se mêlent à des images plus plaisantes et provocatrices provenant de mon environnement plus immédiat. Depuis mon retour je n'ai pas réussi à imaginer ma vie – ou du moins mes dernières années actives – sans penser à trois ou quatre aspects des quatre dernières années; lesquelles demeureront à jamais profondément imprégnées dans ma conscience intérieure.

Le sens de la justice comporte pour moi une certaine tension, soit entre le sens commun du

terme et sa signification religieuse, (lequel est ouvert à la transcendance. Je ne souhaite pas 'dénigrer' la passion démontrée par mon syndicat non croyant et par mes amis des ONG qui luttent pour une plus grande justice, mais ma façon de comprendre la justice, fondée sur la foi, va bien au-delà d'une stricte définition matérielle.

Je me suis souvent surpris avec une question qui en soit peut sembler excessive. Pour ceux et celles d'entre nous qui choisissons une option préférentielle pour les pauvres – et en ce sens redéfinissant notre mission de justice et de foi – et ici je pense particulièrement à la Compagnie de Jésus, particulièrement à ses collèges, ses universités, ses centres de spiritualité, à quoi servons-nous si nous sommes incapables de soulager substantiellement les souffrances de si nombreuses victimes d'injustice?

Il en va de même pour la perspective politique de l'activité humaine liée à la justice et à la pauvreté. Lorsque je vois les projets de tant d'ONG en Haïti, je me demande toujours si elles ont pris en considération l'impact politique de leurs actions, que celui-ci soit bon ou ambigu. Je me demande: est-ce que cela renforcera ou affaiblira le système économique qui est si terriblement injuste? Ou bien ces

actions seront-elles utilisées pour justifier le besoin 'urgent' pour une plus grande aide humanitaire et ainsi perpétuer le cercle vicieux?

Il faut de plus situer ces préoccupations dans une approche **idéologique** qui mettent les 'morceaux' de ce que je fais dans un cadre plus adéquat afin d'éviter de m'avancer à l'aveuglette. Plus clairement, à quel modèle de nouvelle société mon désir de justice et ma lutte contre la pauvreté se réfère-t-il?

Au cours de la semaine sociale, que nous les Jésuites avons célébrée l'an dernier à Bruxelles, j'ai été décontenancé par le témoignage de Michael Bingham SJ lorsqu'il faisait référence à son travail difficile auprès des prisonniers irlandais; il a insisté sur le besoin de comprendre la situation à partir d'une perspective idéologique particulière.

Sans avoir une perspective idéologique explicite, les Haïtiens débattent si la vision qu'ils ont de leur pays après le tremblement de terre en est une de 'reconstruction' ou de 'refondation'. Deux concepts radicalement distincts.

D'un point de vue plus simple et plus quotidien, je me suis senti poussé à vivre **beaucoup plus humblement** en Haïti. J'ai

appris à vivre avec beaucoup moins que je n'avais jamais pensé possible. Un exemple : j'ai arrêté d'utiliser une voiture et laisser tomber l'occasion de faire des achats parfaitement inutiles.

Même si je reconnais qu'il n'est pas facile d'utiliser les termes **"plus grande radicalité"** de manière appropriée lorsque l'on réfère à la vie religieuse, j'ai quand même, à partir de ce moment-là, commencé à remarquer l'absence de cette perspective et celle d'un style de vie davantage contreculturel et possiblement prophétique.

Il est clair que la vie d'un retraité offre la liberté de travailler sur des aspects de sa vie pour lesquels 'il n'avait pas le temps' auparavant. J'aimerais conclure avec cet engagement que je trouve de plus en plus gratifiant : d'utiliser le temps qui me reste pour aller plus loin que ce que je considérais raisonnable et approprié auparavant, et de me dire que tant que je serai en santé il n'y a pas d'obstacle pour accepter un travail ou une destinée loin de chez moi et auprès de communautés pauvres tout comme je l'ai fait pendant quatre ans en Haïti (2006-2010), lesquelles ont exercé un si grand impact sur ma vie.

Octobre, 2011

Une expérience de justice

Francisco In-don, S.J.

Cet article est le témoignage de l'expérience personnelle de l'auteur quand il dirigea le «*Centre of the Dove*», mieux connu sous le nom de Banteay Prieb, au Cambodge. Ce centre, qui était autrefois un champ de bataille, a été transformé en un lieu qui accueille les personnes handicapées à qui est offert la possibilité de partager leurs histoires personnelles et de trouver une atmosphère de paix, de réconciliation et d'amitié.

Je travaille à Banteay Prieb depuis 2008. Le *Centre de la colombe*, Banteay Prieb, comme on le nomme en khmer, a été créé en 1991 par le Service jésuite pour les réfugiés. Avant de devenir Banteay Prieb, l'endroit servait de centre de communication militaire, de prison et même de 'killing field' pour les Khmers rouges. En dépit de son histoire débordant de souffrances, Banteay Prieb est devenu un centre de formation pour soldats et civils ayant été mutilés durant la guerre ou par des mines anti-personnelles. Ils sont venus, ils ont vécu ensemble, partagés leurs

histoires et espéré trouver des compagnons.

Au début, la plupart des personnes en formation étaient des soldats appartenant à quatre factions différentes et qui avaient tous participé à la guerre civile. Ils étaient physiquement handicapés et faisaient face à toutes les difficultés qui en découlait. Ils avaient finalement la chance de venir à Banteay Prieb, espérant y apprendre des habiletés techniques. En arrivant au Centre, ils ont réalisé qu'ils devaient vivre au même endroit que leurs adversaires. Toute leur colère et leurs peurs

remontèrent à la surface; ce n'était pas si facile de vivre avec ses anciens ennemis. Mais la réalité des handicaps de chacun et de tous les a amené doucement à commencer à se parler et à manger ensemble. Éventuellement ils sont devenus de bons amis. Le Centre a eu un grand impact sur la société avec la transformation d'un lieu de combats et de massacres en un lieu de paix, de justice et de réconciliation. Au Centre, les ennemis disparaissent et les amis demeurent alors, qu'ils continuent de partager leurs vies avec d'autres personnes handicapées.

Lentement le Cambodge a trouvé la paix; le nombre des victimes de la guerre et des mines anti-personnelles s'amenuisa. Conséquemment, le Centre accueilli de plus en plus de personnes handicapées à la suite d'un accident ou d'une maladie comme la polio. Maintenant, plus de la moitié des personnes en formation sont des victimes de la polio. Cette maladie aurait pu être évitée par une simple vaccination, mais durant la guerre civile, qui a duré 25 ans, la plupart des enfants n'y ont pas eu accès et plusieurs ont contracté la polio. Le Centre les considère comme

des victimes indirectes de la guerre. La majorité provient de familles des différentes provinces du Cambodge. Même si la société en général se développe rapidement et que l'accès à l'éducation et à l'emploi soit plus grand, ceux qui vivent avec un handicap sont parmi les personnes les plus marginalisées du Cambodge. Quarante pourcent de nos étudiants sont encore illettrés et le niveau moyen d'éducation de l'ensemble est inférieur au niveau secondaire. Banteay Prieb continue d'être fidèle à sa devise, qui est de servir les plus pauvres parmi les pauvres

Servir les pauvres à Banteay Prieb constitue la première œuvre apostolique de la mission jésuite au Cambodge. Ainsi, lorsque j'y ai été assigné, je désirais aider de toutes mes forces les personnes handicapées. Plus mon séjour s'allongeait et plus je me rendais compte que je n'étais pas venu simplement pour aider les pauvres mais pour être aidé par eux. Maintenant j'entreaperçois pourquoi Dieu m'a envoyé à ici; c'était davantage pour être que pour faire. Au Cambodge, les personnes vivant avec un handicap sont pauvres. Ces

derniers facilement remercient pour les choses les plus simples, elles sont satisfaites de leur sort et savent comment partager avec les autres. On les voit toujours sourire. Elles semblent plus heureuses que les autres. Cette première expérience m'a fait comprendre le sens de la première béatitude : 'Bienheureux les pauvres : le Royaume de Dieu est à eux » (Lc 6,20).

Mon rôle en tant que directeur de Banteay Prieb s'approche davantage de celui d'un travailleur social que de celui d'un prêtre. Parce qu'une partie de nos étudiants sont bouddhistes j'ai très peu d'opportunités de célébrer une liturgie catholique. Mais je peux ressentir la présence de Jésus parmi nous, et même davantage qu'à d'autres moments de ma vie jésuite. À Banteay Prieb, on perçoit la beauté de la vie!

Promotion d'une foi qui fait justice

Elias Mokua, SJ

Dans cet article Elias Mokua décrit son expérience dans le sud-ouest du Kenya, parmi les tribus Kuria. L'auteur a recueilli des témoignages d'expériences de conflits intertribaux qui lui ont fourni l'occasion de réfléchir sur la différence entre les droits de l'homme et la justice pour constater que la promotion des droits de l'homme ne porte pas nécessairement avec elle un monde plus juste.

Au début de l'année (2011), lorsque nous avons organisé notre formation sur la consolidation de la paix à la paroisse catholique Ndimaru, dans le sud-ouest du Kenya, dans la tribu Kuria qui est installée à la frontière laibania-Sirare entre le Kenya et la Tanzanie, j'ai été profondément choqué par certains conflits intertribaux dont nous ont fait part les participants. J'ai été particulièrement frappé par le récit de ces femmes mariées pendant plus de 50 ans au clan ennemi et qui ont été renvoyées chez elles (où elles sont nées) à la suite d'allégations d'espionnage pour leur patrie. Ces luttes

entre clans ont duré plusieurs mois. En fait, ces conflits sporadiques étaient régulièrement attisés.

Je n'arrive pas à savoir si les femmes qui ont été renvoyées « chez elles » étaient mues par un sentiment de patriotisme à l'égard de leur clan ancestral ou si elles se sentaient trahies par leur nouveau pays. Je ne sais si elles ont demandé à leurs maris et enfants si ils ne leur étaient attachés qu'en temps de paix. Et je me demande encore si cela n'était qu'une « affaire d'hommes » ou si cela relevait d'un acte culturel. Quel que soit mon point de vue, quelque chose me dérange. En mon for

intérieur, je sais qu'il s'agit ici de droits. Mais pas uniquement de droits, car la justice également est en cause. Pourtant je n'en suis pas si sûr.

J'ai soumis cette question à un groupe de participants qui s'attaquaient au problème des relations entre la foi et la loi (séculière) : en quoi se distinguent les droits de la justice ? Personne n'a réussi à les différencier nettement, moi non plus. Mais je n'étais pas là pour faire un cours, et nous ne cherchions pas les « réponses justes ». Pourtant, je me demandais toujours si notre travail en tant que Centre social dirigé par la Société de Jésus concernait essentiellement la promotion des droits de l'homme et non la justice. En effet, je crois maintenant que le déni d'un droit conduit à la demande de justice. Cependant, tous les droits ne sont pas garants de justice. Et lorsque je reviendrai à Ntimaru, j'ai bien des chances d'être choqué par le clan Kuria qui durant le conflit a renvoyé les grands-mères à leur lieu de naissance. Mais, mais ne devrais-je pas m'attendre à des représailles vu que le clan était en train de mettre au point une

stratégie pour vaincre l'ennemi ? Sur quelle base morale puis-je justifier ma condamnation ?

Je suis de moins en moins convaincu que la promotion des droits soit une chaîne de transmission pour un monde juste. Dans des cas complexes, comme les disputes entre maris et femmes, enfants et parents, institutions et organes exécutifs du gouvernement, les droits non seulement se contredisent, mais s'opposent directement au concept et à la pratique de la justice. Le fossé énorme entre les riches et les pauvres dans les pays en développement ; l'habitude de maintenir l'impunité des riches et des puissants afin d'exploiter égoïstement des ressources communes, et la difficulté de créer des groupes solidaires dans les couches inférieures de la société pour exiger que la justice soit pratiquée par ceux à qui revient ce devoir éclaire une réalité qui exige des réseaux allant au-delà des frontières locales. Nous devons nous engager vers de nouvelles frontières, ne fût-ce que promouvoir une foi qui génère la justice.

Six ethnies indigènes et un soutien de commerce équitable

Roberto Núñez et Silvia Macías.

Membre de la CVX Mexique.

Dans cet article, les auteurs décrivent leur expérience en tant que volontaires au Mexique où, de concert avec d'autres compagnons de la CVX, ils ont créé une association en faveur des populations autochtones

*Ils ont extrait, dignement, le fruit de leur travail des cendres,
pour manger et pour vivre, mais les marchés d'injustice les ont
reçus pour les avaler, et ils ont survécu.*

Pedro Arriaga SJ

Il y a 10 ans, 13 volontaires, appartenant dans leur majorité à divers groupes de CVX (Communauté de Vie Chrétienne) de Guadalajara, Mexique, avons répondu à l'invitation de Gonzalo Rusas SJ, qui revenait d'un séjour de plusieurs années à Chiapas et cherchait à continuer à aider les «compas» (copains) de cette région. Il nous a encouragés à distribuer les objets d'artisanats et le café organique que les

indigènes commençaient à produire.

Il nous a paru capital de faire quelque chose pour eux. Nous avons créé *Mains Indigènes au Travail* (MIT), une association et une marque déposée dont les objectifs sont:

- aider des indigènes à vivre du produit de leur travail,
- sensibiliser notre entourage à la valeur de la culture, des

traditions et des arts indigènes.

- promouvoir la philosophie du commerce juste et solidaire.

Nous nous sommes non seulement organisés pour commercialiser des articles chiapanèques, mais avons aussi incorporé ceux de 11 ethnies (dans plusieurs de ces groupes, un jésuite se charge de promouvoir la dignité de la vie). Nous nous travaillons surtout avec les **izotzils** et les **tzeltals** de Chiapas qui produisent du café organique, de belles broderies et des tissages avec des dessins symétriques; avec les **huichols** (*wixaritaris*) qui peignent des tableaux, dans la montagne de Jalisco, et décorent des objets avec des fils, des chaquiras de couleurs et des symboles mythologiques ancestraux; avec les migrants mixtèques établis à Guadalajara qui fabriquent des articles pour décorer les palmier; avec les nomades **Tarahumaras** (*tarámaris*) de l'impressionnante Barranca del Cobre et des montagnes avoisinantes, qui emploient, pour leurs artisanats, des fibres naturelles de leur habitat; et avec les **tarasques** (*purépechas*) du plateau tarasque de

Michoacán, spécialisés dans la création d'objets de bois, de cuivre et de différentes fibres naturelles de la région. Ceci nous permet de présenter un grand éventail d'artisanats sélectionnés, ce qui représente un de nos atouts majeurs pour persévérer en tant que canal de distribution de ces produits.

Deux migrants indigènes ont représenté le pivot de ce programme: Céléste, une mixtèque et Rodolfo, un chiapanèque. Tandis qu'il fabrique des boucles d'oreilles avec de fines lanières de palmes et des miniatures humaines et animales, Céléste s'occupe des personnes qui souhaitent acheter leur artisanat et celui des autres ethnies que nous commercialisons. Rodolfo est responsable d'établir et d'entretenir les relations avec les artisans indigènes, particulièrement ceux de Chiapas.

Tous deux ont développé leurs activités au sein de *Mains Indigènes au Travail*, tout en créant d'autres alternatives de développement personnel: Rodolfo a terminé ses études de Gestion d'Entreprise à l'ITESO, l'université jésuite locale et Céléste et sa sœur ont créé leur

propre société grâce à laquelle elles vendent leur œuvres artisanales.

Nous maintenons une présence permanente dans les activités du Centre Ignacien de Spiritualité, ainsi qu'auprès de différentes institutions éducatives de la zone métropolitaine. Cela a un double but: vendre les produits et maintenir dans l'esprit et le cœur de ceux et celles qui viennent voir notre stand, que plus de 10 millions de mexicains sont indigènes et ont les mêmes droits à une vie digne et au respect de leur culture et de leurs traditions que chacun de nous.

Grâce à ce travail et aux manifestations publiques organisées, d'autres personnes ont été motivées à aider les indigènes.

Dans un article publié par un journal national, un compte rendu mentionne: le groupe conseille les indigènes sur les processus de qualité et leur propose des dessins pour qu'ils fabriquent aussi des accessoires modernes tels que des couvertures d'agendas, des étuis de téléphones portables ou des housses de protection d'ordinateurs.

Cela a été notre façon de témoigner et de rechercher des réponses à la revendication étouffée de ces frères, présents sur le territoire bien avant que nous, métis, agissions comme si nous en étions propriétaires.

Cela représente aussi un modeste effort pour incarner le corps apostolique organisé et promouvoir les synergies entre les laïcs de différentes Communautés CVX et d'autres groupes, ainsi qu'avec les jésuites de plusieurs œuvres.

Nous avons rencontré de nombreuses difficultés, et d'importantes contributions financières ont été investies. Les uns et les autres nous ont permis de trouver les modalités répondant le mieux à nos objectifs et à nos limitations en termes de temps et d'expérience.

Nous ignorons comment mesurer pertinemment l'impact de notre action, mais nous rencontrons fréquemment des inconnus qui connaissent MIT et considèrent que l'organisation apporte une précieuse contribution. C'est sans doute cela que le: *fais tout comme si tout le cours des choses dépendait de toi, et aies une confiance totale en Dieu comme si tout dépendait de Lui.*